

# ANNUAL NARRATIVE PROGRAMME REPORT

PROGRAMME TITLE : **SPOTLIGHT INITIATIVE – HAITI**  
PROGRAMME START DATE : **01 JANUARY 2020**  
REPORTING PERIOD : **01 JANUARY 2021 – 31 DECEMBER 2021**



| Programme Title & Programme Number  |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| Programme Title : Initiative Spotlight Haiti<br>MPTF Office Project Reference Number: <sup>1</sup> 00119133       |   |                                     |
| Recipient Organization(s)   |   |                                     |
| UN Women, UNFPA, UNICEF, UNDP   |   |                                     |
| Programme Cost (US\$)   |   |                                     |
| Total Phase I budget, and (where OSC approved)<br>Phase II budget as per the Spotlight CPD/RPD:<br>10,627,880 USD |   |                                     |
| Phase I and (where OSC approved) Phase II Spotlight<br>funding : <sup>2</sup> 9,900,000 USD                       |   |                                     |
| Agency Contribution: 727,880 USD  |   |                                     |
| Spotlight Funding and Agency Contribution by<br>Agency :  |   |                                     |
| Name of RUNO  | Spotlight<br>Phase I (+ II, where<br>OSC approved)<br>(USD) | UN Agency<br>Contributions<br>(USD) |
| UNICEF  | \$1,934,775   | \$95,477                            |
| UN WOMEN  | \$3,072,138   | \$225,200                           |
| UNFPA   | \$2,115,931   | \$244,164                           |
| UNDP  | \$ 2,777,156  | \$163,039                           |
| <b>TOTAL : 10,627,880 USD</b>   |   |                                     |

| Priority regions/areas/localities for the programme   |
|---|
| Départements Sud, Nord-est, Ouest (région métropolitaine), Grand'Anse   |
| Key Partners  |
| <b>Gouvernement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes</li> <li>Ministère de la Planification et de la Coopération Externe</li> <li>Ministère des Affaires Sociales et du Travail</li> <li>Ministère de la Santé Publique et de la Population</li> <li>Ministère de l'Éducation et Formation Professionnelle</li> <li>Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique</li> <li>Office de la Protection du Citoyen</li> <li>Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales</li> </ul> |
| <b>NGOs, CSOs:</b> programme partnered with local/grassroot organizations, national organizations and international NGOs.   |
| Programme Start and End Dates   |
| <b>Start Date :</b> (01.01.2020)  |
| <b>End Date :</b> 31.12.2023  |
| Report Submitted By :   |
| Ulrika Richardson,<br>DSRSG, Resident Coordinator,<br>Humanitarian Coordinator  |

<sup>1</sup> The Multi-Partner Trust Fund (MPTF) Office Project Reference Number is the same number as the one on the Notification message. It is also referred to as "Project ID" on the project's factsheet page the MPTF Office GATEWAY.

<sup>2</sup> The Spotlight Contribution refers to the amount transferred to the Recipient UN Organizations, which is available on the [MPTF Office GATEWAY](#).

# TABLE OF CONTENTS

## 4

### LISTE DES ACRONYMES

## 6

### RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## 8

### EVOLUTION DU CONTEXTE ET PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE

## 10

### PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE PAR EFFET DU PROGRAMME

## 11

### COORDINATION ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

- a. Le comité de pilotage (CoPil) [11](#)
- b. Le comité de coordination technique (CCT) [11](#)
- c. Le Groupe de référence de la société civile (GRSC) [12](#)
- d. Coordination interagence, comités techniques et autres mécanismes de gouvernance [12](#)
- e. Recours aux services communs des Nations Unies [14](#)

## 15

### PARTENARIATS

- f. Gouvernement [15](#)
- g. La société civile [16](#)
- h. La Délégation de l'Union Européenne (UE) [16](#)

## 18

### RÉSULTATS

- Analyse globale des résultats du programme [19](#)
- Analyse des résultats par effet du programme [20](#)
- Effet 1 : Cadre légal et politique [20](#)
- Effet 2 : Institutions [21](#)
- Effet 3 : Prévention et changement des normes sociales [22](#)

Effet 4 : Services de qualité [26](#)

Effet 5 : Renforcement du système d'information sur les VFFF [28](#)

Effet 6 : Renforcement des mouvements féminins [28](#)

## 30

### BÉNÉFICIAIRES

## 31

### DÉFIS ET MESURES DE MITIGATION

## 32

### LEÇONS APPRIS

## 33

### INNOVATION, PRATIQUES PROMETTEUSES OU BONNES PRATIQUES

Innovations [33](#)

Bonnes pratiques [33](#)

## 35

### COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

- a. Aperçu global [35](#)
- b. Messages [35](#)
- c. Média et événements de visibilité [35](#)
- d. Campagnes [36](#)
- e. Histoires humaines [38](#)
- f. Témoignages [39](#)

## 41

### PROCHAINES ÉTAPES

Gouvernance du programme [41](#)

Mise en œuvre du plan de travail [41](#)

Suivie et évaluation du programme [41](#)

## 41

### ANNEXES

## LISTE DES ACRONYMES

**AFASDA** : Asosyasyon Fanm Soley Dayiti  
**AFNHA** : Alliance des Femmes pour une Nouvelle Haiti  
**AREV-HAITI** : Association pour la Réduction de la Vulnérabilité en Haïti  
**BPM** : Brigade de Protection des Mineurs  
**BSG** : Budgétisation sensible au genre  
**CAPAC** : Centre d'Animation Paysanne et d'Action Communautaire  
**CAPACH** : Comité d'Action Pour L'Avancement Du Cap-Haïtian  
**CCD** : Comité de Coordination Départementale  
**CCFEH** : Chambre de Commerce des Femmes Entrepreneures d'Haïti  
**CONAPH** : Coalition Nationale des Associations de Personnes Handicapées  
**CIPD** : Comité interministériel des droits de la personne  
**CNSA** : Conseil National de Sécurité Alimentaire  
**FOSREF** : Fondation pour la Santé Reproductrice et l'Éducation Familiale  
**FJKL** : Fondasyon Je Klere  
**GDG** : Guynemer Développement Groupe  
**GHEKIO** : Groupe Haïtien d'Etude du Sarcome de Kaposi et des Infections Opportunistes  
**GTPE** : Groupe du Travail Protection de l'Enfant  
**IBESR** : Institut du Bien Être Social et de Recherche  
**IDETTE** : Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants  
**IMED** : Institut Mobile d'Éducation Démocratique  
**KAY FANM** : Organisation haïtienne de promotion et de défense des droits des femmes  
**MAST** : Ministère des Affaires Sociales et du Travail  
**MCFDF** : Ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes  
**MFDPH** : Mouvement des Femmes Haïtiennes pour le Développement  
**MICT** : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales  
**MJSP** : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique  
**MPCE** : Ministre de la Planification et de la Coopération Externe  
**MSPP** : Ministère de la Santé Publique et de la Population  
**OFAVA** : Oganizasyon fanm Vanyan An Aksyon  
**OPC** : Office de la Protection du Citoyen et de la Citoyenne  
**OSC** : Organisation de la société civile  
**PCD** : Plan Communal de Développement  
**PEAS** : Prévention de l'exploitation et des abus sexuels  
**PESADEV** : Perspectives pour la Santé et le Développement  
**PGNE** : Plateforme Genre du Nord-est  
**PNH** : Police Nationale d'Haïti  
**RHI** : Rapha House International  
**SCI** : Save the Children International  
**SOFA** : Solidarité Fanm Ayisyèn  
**SSR** : Santé sexuelle et reproductive  
**UE** : Union Européenne  
**URAMEL** : Unité de Recherche et d'Action Médico-légale  
**VBG** : Violence basée sur le genre  
**VFFF** : Violence faites aux femmes et aux filles  
**WVIH** : World Vision International Haiti



Crédit photo : AFASDA, Haiti

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Initiative Spotlight vient de boucler sa deuxième année de mise en œuvre en Haïti. L'année a été marquée par une dégradation de la situation socio-politique qui s'est exacerbée avec l'assassinat du Président de la République au milieu de l'année. Le pays connaît également depuis cette période, un regain de l'insécurité, particulièrement à Port-au-Prince, où des gangs armés ont pris le contrôle de plusieurs quartiers, avec des actes kidnappings, de tuerie et de violence sexuelle, et causant le déplacement interne de plus de 19,000 personnes. A cela s'ajoute le séisme qui a frappé la péninsule sud du pays le 14 août 2021, occasionnant plus de 2,240 décès et la destruction d'environ 53,000 maisons. Trois départements ont été les plus affectés par ce séisme : les Nippes, la Grand'Anse et le Sud, ces deux derniers départements étant des zones d'intervention de l'Initiative Spotlight. C'est dans ce contexte délétère que la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight s'est poursuivie, avec tout de même des avancées significatives.

L'année 2021 fut une période de renforcement des actions initiées l'année précédente, grâce à la consolidation des partenariats avec les organes étatiques et les organisations de la société civile (OSC). Des rencontres sont périodiquement organisées pour tenir l'Union Européenne informée des avancées dans la mise en œuvre du programme, ainsi que des difficultés et contraintes. Le dialogue entre les deux parties en 2021 a permis à l'équipe Spotlight de s'informer d'autres projets en matière du genre soutenus par l'Union Européenne en Haïti, en vue d'une meilleure coordination avec les actions en cours financées par l'UE pour plus d'impact.

La capacité des communautés à prévenir et à répondre à la violence faite aux femmes et aux filles (VFFF) s'est davantage renforcée, avec un accent sur le développement du leadership des organisations féminines ou de défenses des droits des femmes. Ces organisations, du fait de leurs capacités d'action accrues, sont désormais des acteurs incontournables dans le processus des transformations sociales et institutionnelles devant aboutir à l'éradication de la VFFF, conformément à la théorie du changement qui sous-tend le programme. Leur mobilisation a contribué au cours des deux dernières années à l'amélioration de l'accès des communautés à l'information et à l'éducation sur les VFFF et normes sociales favorables à l'égalité femme-homme, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de survivantes sollicitant de l'aide et bénéficiant d'une prise en charge intégrée, grâce à une meilleure disponibilité de l'offre de services. Il est également attendu que ces organisations s'impliquent pleinement dans le processus de renforcement du cadre légal et juridique qui a été enclenché au cours de l'année, avec deux avancées majeures : la réalisation de l'analyse du cadre juridique et légal – dont le rapport préliminaire est disponible – et l'ébauche de la révision de l'avant-projet de la loi-cadre sur les VFFF afin de mieux l'aligner sur les normes et principes du droit international. Enfin, l'Initiative Spotlight a fait d'importants progrès dans l'amélioration de sa visibilité auprès des populations grâce à une stratégie de communication basée sur un important réseau de partenaires de terrain à travers ces zones d'intervention et un recours massif aux médias de masse. Ces actions de communication communautaires permettent d'impacter les normes sociales et de soutenir le cadre réglementaire dans la lutte contre les VFFF dans un contexte peu favorable dû à la recrudescence des crimes engendrée par la crise politique qui secoue le pays.

Il y a lieu de souligner que les progrès enregistrés sont également le fruit de la collaboration inter-agence – placée sous la direction du Coordonnateur Résident - qui a permis une meilleure coordination de la planification et de la mise en œuvre des interventions. Par ailleurs, le programme a fait sien le principe selon lequel nul ne doit être laissé de côté. Aussi, a-t-il mis en place un partenariat avec des OSC assez diversifiées, permettant de mieux protéger et d'apporter des services de soutien communautaire aux femmes et filles dans différentes catégories de personnes les plus vulnérables : les femmes et des filles en milieu rural, les populations migrantes, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH, les professionnelles du sexe, les filles domestiques ainsi que les femmes et les filles dans la population lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe (LGBTI)



# PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS

**Pilier 1 :** Le pays dispose du rapport préliminaire d'une analyse du cadre législatif et juridique sur les droits des femmes au regard des normes et principes internationaux ; une ébauche de la version révisée de la proposition de loi sur la violence faite aux femmes est élaborée ; 18 cadres de l'Office de Protection du Citoyen (OPC) (9 femmes et 9 hommes) sont outillés pour la conduite d'enquêtes dans le cadre du renforcement de la surveillance du respect des droits humains en général, et des droits de la femme en particulier. Ces initiatives permettent de poser les bases pour une meilleure protection juridique et institutionnelle des filles et des femmes contre les VFFF.

**Pilier 2 :** Une analyse de l'environnement institutionnel et programmatique pour mettre en place la budgétisation sensible au genre (BSG) et les VFFF a été réalisée pour quatre institutions étatiques ; des documents clés à utiliser dans le cadre du processus de renforcement des capacités des institutions sont élaborés : *Guide de budgétisation sensible au genre pour permettre aux ministères sectoriels clés de préparer le BSG ; une note conceptuelle expliquant le processus de budgétisation sensible au genre pour les ministères pilotes*. Ces réalisations ont permis de renforcer l'appropriation et les capacités des ministères et autres institutions étatiques intervenant dans la lutte contre les VFFF, et leur permettant ainsi une meilleure protection.

**Pilier 3 :** 17,391 adolescents (9,383 filles et 8008 garçons) ont participé à des programmes d'éducation scolaire sur les VFF (2447 en 2020) ; 58,324 personnes (41,394 femmes/filles et 16,930 garçons) ont participé à des programmes d'information et d'éducation sur le genre et les VFFF au niveau communautaire (3,348 en 2020) ; 6,569 jeunes hommes et hommes d'âges mûrs dont 40% âgés de moins de 18 ans ont régulièrement participé à des activités de sensibilisation et de promotion des normes sociales positives et des formes alternatives de masculinité ; 602 jeunes hommes se sont engagés comme champions et activistes pro-féministes en faveur de l'égalité des sexes ; 49 journalistes sont outillés pour promouvoir un journalisme sensible au genre ; 48 entreprises privées se sont engagées à promouvoir la protection et la défense des droits des femmes et des filles ; et 46 artistes se sont engagés comme vecteurs d'influence auprès de la population pour promouvoir les normes sociales et les comportements positifs envers les femmes.

**Pilier 4 :** 3,874 survivantes de violence ont sollicité de l'aide auprès des organisations partenaires de Spotlight en 2021<sup>3</sup> (2,139 en 2020) et ont bénéficié d'une prise en charge intégrée ; 874 cas de violence sur les femmes et les filles ont été signalés à la police et portés devant les tribunaux pour des poursuites judiciaires ; une cartographie des services de réponse aux violences faites aux femmes et aux filles est réalisée dans neuf des dix départements du pays (processus à finaliser dans le dernier département au cours du premier semestre). Cette cartographie permettra aux acteurs d'identifier les lacunes dans l'offre de services afin d'étendre l'égalité d'accès aux services

**Pilier 5 :** l'Unité d'Etude et Programme (UEP) et la Direction de la Prise en compte de la l'Analyse Genre du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des femmes sont renforcées à travers la mise à disposition d'une assistance technique (4 consultants) et la fourniture de matériels informatiques ; 117 producteurs et utilisateurs de statistiques relatives à la VFFF de divers secteurs sont outillés pour la collecte et la gestion des données dans leur secteur.

**Pilier 6 :** 60 organisations féminines sont outillées pour concevoir et gérer des projets de lutte contre les VFFF, ainsi que pour mener des actions de plaidoyer ; 20 organisations de défense des droits des femmes ont désormais la capacité d'évaluer de façon adéquate politiques publiques en matière de promotion des droits des femmes et l'élimination de la violence envers celles-ci ; 58 organisations sont outillées à mener des actions de plaidoyer en s'appuyant sur les mécanismes de redevabilité publique tels que le CEDEF, les EPU, les audits sociaux, etc. Ces réalisations contribuent à faire progresser l'appropriation locale et la durabilité des acquis du programme.

---

<sup>3</sup> Voir les organisations partenaires sous le pilier 4 dans l'annexe C

# EVOLUTION DU CONTEXTE ET PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'Initiative Spotlight s'est poursuivie au cours de l'année 2021, une année marquée par une aggravation de la crise politique que vit Haïti depuis quelques années, couplée avec une dégradation de la situation sécuritaire, particulièrement à Port-au-Prince du fait de la violence en bandes organisées. Le pays a également été frappé par un séisme de magnitude 7.2.

Sur le plan politique, la tension socio-politique **née de la suspension du Parlement en 2020** s'est aggravée après l'assassinat du Président de la République dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021. Cet événement a renforcé le dysfonctionnement institutionnel au sommet de l'Etat. Bien que la mise en place d'un cabinet gouvernemental dirigé par un Premier Ministre permette d'assurer le fonctionnement du pouvoir exécutif, les tensions politiques persistent en raison de divergences de points de vue entre les différents regroupements politiques sur la structure de gouvernance du pays. Haïti reste dans la perspective des élections législatives et présidentielle au cours de l'année 2022. Sur le plan sécuritaire, le pays connaît depuis le mois de juin 2021 une recrudescence de la violence des gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Ces violences liées à des rivalités entre gangs ont occasionné le déplacement d'environ 19,000 de personnes dans les communes de Carrefour, de Cité-Soleil, de Croix-des-Bouquets, de Delmas, La Saline et dans le quartier de Martissant à Port-au-Prince (département de l'Ouest) et une augmentation de 180% des cas de kidnapping en comparaison avec 2020. Cette recrudescence des activités des gangs a également accru la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence du fait des kidnappings. En effet, des cas de violences sexuelles sur des femmes et des filles ayant fait l'objet de kidnapping par les gangs ont été enregistrés par des organisations partenaires de l'Initiative Spotlight qui interviennent dans la prise en charge des survivantes de violences. Une analyse de la situation faite par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au dernier trimestre de l'année confirme le phénomène. Selon cette étude, en moyenne 75 victimes de violence sexuelles du fait des gangs, y compris des enfants, ont été enregistrées tous les mois depuis juin 2021, principalement dans les communes de Delmas et de Croix des Bouquet dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les victimes de ses violences sexuelles sont en grande majorité les femmes et les filles. Le sous-rapportage des cas ne permet pas de disposer de données exhaustives pour déterminer l'ampleur **réelle** du fléau. La plupart de ces victimes ne bénéficient généralement pas d'assistance en raison du fait que la présence des gangs dans les zones empêche les organisations de soutien aux survivantes d'y avoir accès. Seules les survivantes qui réussissent à s'extraire de ces zones arrivent à bénéficier d'une prise en charge. Par ailleurs, les affrontements meurtriers entre les gangs et les attaques directes de ces derniers sur des véhicules privés dans la zone de Martissant ont entraîné une restriction de l'accès à la partie sud pays où sont situés deux départements bénéficiaires de l'Initiative Spotlight, notamment la Grand'Anse et le Sud. Cela a engendré des retards dans la mise en œuvre de certaines activités sur le terrain, du fait des difficultés de coordination entre le niveau central et le niveau départemental. Il convient de noter que le pays a été confronté tout au long de l'année à une rareté du carburant, qui ont culminé avec une rupture générale de la distribution du carburant sur l'ensemble du territoire entre octobre et novembre à la suite du blocage des dépôts de carburant par des gangs. Cette **pénurie du carburant** a impacté non seulement les activités économiques, mais aussi la fourniture de certains services sociaux, y compris la mise en œuvre de certaines interventions soutenues par l'Initiative Spotlight sur le terrain, du fait de la limitation des déplacements.

En dehors des problèmes politiques et sécuritaires, Haïti reste très vulnérable aux catastrophes naturelles. Alors que le pays ne s'était pas encore remis des séquelles du premier séisme de magnitude 7.0 qui a frappé le pays en 2010, la partie sud du pays a



été frappée le 14 août 2021 par un nouveau séisme. Ce séisme a particulièrement touché trois départements, notamment les départements des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse. Au total 2248 décès, 12,763 blessés et plus de 300 disparus ont été enregistrés. Par ailleurs, 53,000 maisons ont été détruites et 77,000 autres ont été endommagées. L'analyse rapide genre par **réalisée** par les partenaires à la suite du séisme a mis en évidence un accroissement du risque de violence à l'endroit des femmes et des filles dans les zones touchées. Plusieurs femmes ont rapporté la perte du capital productif (25%), la perte de leurs biens (45%) et l'interruption des activités économiques (23%). La perte par ces femmes de leurs moyens de subsistance les a rendues plus vulnérables aux violences conjugales dans ce contexte. Par ailleurs, les femmes et les filles devenues sans abris du fait de la destruction de leurs maisons sont davantage vulnérables au risque d'agression sexuelle. Deux des trois départements les plus touchés par le séisme sont des zones d'intervention de l'Initiative Spotlight. Il s'agit du département du Sud et de celui de la Grand'Anse. La présence de partenaires de Spotlight dans ces départements a permis au programme de contribuer à la réponse à travers des activités de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et les filles et d'assistance aux survivantes de violences dans les communautés affectées, en collaboration avec les acteurs humanitaires.

Le pays continue de faire face à la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021<sup>4</sup>, le pays enregistrait 26,225 cas confirmés et 773 décès, soit un taux de létalité de 2.95%. A la date du 2 décembre, la couverture vaccinale contre la COVID-19 était seulement de 1.6% pour la première dose et 0.9% pour la deuxième dose. **Les mesures** préventives qui avaient été mises en place en 2020 pour faciliter la mise en œuvre du programme ont continué à être appliquées. Ces mesures combinent les rencontres virtuelles et le respect des mesures barrières lors d'activités en présentiel. Il convient de rappeler qu'une **étude** réalisée en 2020 a mis en **évidence** l'impact de la COVID-19 sur les femmes, en termes d'augmentation du risque de violence du fait du confinement, de perte de travail, de réduction d'accès aux soins de santé maternelle,

De façon générale, le programme Spotlight continue d'enregistrer des avancées dans la mise en œuvre du programme malgré le contexte socio-politique difficile, particulièrement dans le volet opérationnel du programme. Les progrès les plus notables restent concentrés au niveau des piliers 3, 4 et 6, correspondant respectivement au renforcement de la prévention des VFFF, à l'amélioration de l'accès des survivantes aux services essentiels et au renforcement des capacités des mouvements féminins et de défenses des droits des femmes. Plus de la moitié des interventions planifiées sous ces trois piliers sont complètement réalisées ou en cours de finalisation, ce qui permet d'engranger des résultats. Malgré les contraintes liées au contexte institutionnel qui limite les avancées dans le cadre du renforcement légal, la collaboration avec les ministères s'intensifie, ce qui permet de poser les bases du renforcement du cadre institutionnel pour une meilleure protection des femmes et des filles contre les violences. Il est à noter cependant que la crise institutionnelle avec les changements de gouvernement au cours de deux dernières années a quelque peu affecté la dynamique de travail au niveau des instances de gouvernance, tels que le Comité de pilotage (CoPil) et le Comité de coordination technique (CCT). L'accélération de la mobilisation de l'expertise technique (recrutement de firmes ou de consultants individuels) devrait permettre d'avancer dans la mise en œuvre des interventions en retard au cours de la période d'extension de la phase 1 du programme.

Le renforcement de la collaboration avec le gouvernement, en l'occurrence le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de Femmes (MCFDF) et la poursuite du renforcement des capacités des mouvements féminins et de défense des droits des femmes, l'élaboration et la dissémination de divers outils de travail contribuent à la pérennisation de l'Initiative. Le programme a poursuivi en 2021 le renforcement du leadership du MCFDF dans la coordination de la mise en œuvre du programme en lien avec le Plan d'action national de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Sous le pilier 6, plusieurs organisations féminines et de défense de la société civile ont accru leurs capacités de leadership et de gestion organisationnelle. D'autres stratégies de pérennisation de l'Initiative telles que l'intégration de la lutte contre les violences dans les plans communaux et le renforcement des capacités des équipes communales, l'intégration de l'éducation sur les VFFF seront mises en œuvre dans la suite du programme.

---

4 Bulletin 31 décembre 2021 de surveillance du nouveau Coronavirus (COVID-19), MSPP, [https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Sitrep%20COVID-19\\_31-12-2021.pdf](https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Sitrep%20COVID-19_31-12-2021.pdf)

## Progrès dans la mise en œuvre par effet du programme :

| Spotlight Initiative - Outcome areas        | Implementation progress<br>as of 31 Dec 2021, |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
|   | % Expenditures                                | % Expenditures<br>and<br>commitments |
| <b>Effet 1 : Legal and Policy Framework</b> | 20%   | 35%                                  |
| <b>Effet 2 : Institutions</b>               | 21%   | 32%                                  |
| <b>Effet 3 : Prevention and Norm Change</b> | 46%   | 77%                                  |
| <b>Effet 4 : Quality Services</b>           | 50%   | 67%                                  |
| <b>Effet 5 : Data</b>                       | 20%   | 30%                                  |
| <b>Effet 6 : Women's Movement</b>           | 56%   | 79%                                  |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>39%</b>                                    | <b>58%</b>                           |

# COORDINATION ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Le mécanisme de gouvernance et de coordination du programme est inchangé. Il constitue un cadre multipartite de concertation et de prise de décisions des principales parties prenantes dans la gestion du programme, en l'occurrence les acteurs étatiques, les Nations Unies, l'Union Européenne et la société civile. Il s'articule autour au tour de trois structures. Il s'agit du comité de pilotage, du comité de coordination technique et des comités de coordination départementale. Aux côtés de ces structures, l'on trouve le Groupe de Référence de la Société Civile (GRSC), qui joue un rôle important pour garantir la responsabilité et le principe de «ne laisser personne pour compte».

## A) LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

Organe suprême du mécanisme de gouvernance du programme, le CoPil est composé d'une part des principaux ministères concernés par la problématique des violences faites aux femmes et aux filles, notamment : le Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et le Ministère de l'Éducation Nationale et Formation Professionnelle (MENFP), et d'autre part des Représentants Résidents des quatre agence récipiendaires (Unicef, UNFPA, PNUD et ONU Femmes), de l'Union Européenne ainsi que de représentants du Groupe de Référence de la Société Civile (GRSC). Il est co-présidé par le Ministre de la Planification et de la Coopération Extérieure et le Coordonnateur Résident des Nations Unies.

Le CoPil a pour rôles de guider et de superviser la mise en œuvre du programme. A ce titre, il est chargé, entre autres, d'approuver les plans de travail annuel, les rapports périodiques, les révisions programmatiques et budgétaires, tout en veillant à l'alignement du programme sur les plans nationaux. Selon les termes de référence du comité, il se réunit au moins deux fois par an. La réunion du CoPil organisée en mars 2021 a permis d'approuver la révision du plan de travail 2020-2021 pour intégrer de nouvelles priorités ou reformuler des actions existantes au regard de l'évolution du contexte national.

## B) LE COMITÉ DE COORDINATION TECHNIQUE (CCT)

Le CCT est le second organe du mécanisme de gouvernance de l'Initiative Spotlight au niveau central en Haïti. Il composé des Représentants Adjoins des quatre agences récipiendaires du financement, du Point focal de l'Initiative Spotlight à la Délégation de l'Union Européenne et de représentants du GRSC. Le comité est co-présidé par la Ministre à la Condition féminine et aux Droits des femmes et la Représentante Résidente d'ONU Femmes (dans son rôle d'agence de cohérence technique pour le programme). Ce comité est un mécanisme important pour faire avancer la mise en œuvre dans l'esprit de la réforme des Nations Unies.

Il assure la coordination opérationnelle de la mise en œuvre du programme et recherche des solutions aux goulots d'étranglement qui affectent son déroulement. Il formule des recommandations à l'endroit du CoPil. Selon les termes de référence du comité, celui-ci se réunit également deux fois au cours de l'année. Le CCT s'était réuni en mars 2021 en prélude à la rencontre du CoPil. Ces rencontres ont permis d'analyser les besoins d'ajustement du plan de travail 2020-2021. Parmi les ajustements recommandés et adoptés par le CoPil, l'on note : la réorientation des actions de plaidoyer pour les réformes législatives et le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en matière de la lutte contre les VFFF vers les cadres des partis politiques – en lieu et place des parlementaires, le parlement étant dysfonctionnel ; l'appui au MCFDF pour renforcer ses Coordinations Départementales ; la finalisation de la base de données sur les violences basées sur le genre et la mise en œuvre d'interventions de communication. Les propositions émises par le CoPil ont permis de combler quelques déficits institutionnels et de faire avancer le projet et l'atteint de ses résultats dans un contexte politiquement difficile.

En dehors des deux structures de coordination du programme qui opèrent au niveau central, il est prévu la mise en place de comités de coordination départementale (CCD). Ces comités ont pour rôle d'assurer la coordination de la mise en œuvre du programme sur le terrain. Dans chaque département, le comité est présidé par le délégué départemental qui est le représentant du pouvoir central dans la localité. Les CCD ont pu être

mis en place seulement dans deux départements, notamment le Sud et la Grand'Anse. Les CCD des départements de l'Ouest et du Nord-Est n'ont pu être mis en place du fait de l'aggravation de la crise politique avec l'assassinat du Président de la République en juillet 2021. De façon générale, il importe d'insuffler une nouvelle dynamique aux CCD en les liant aux Tables thématiques genre existant déjà dans les quatre départements.

### C) LE GROUPE DE RÉFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GRSC)

Un GRSC plus élargi a été mis en place au cours du second semestre de l'année 2021. Composé de 11 membres, le groupe comprend des responsables d'organisations représentant diverses catégories d'acteurs intervenant dans la lutte contre les VFFF, notamment les mouvements féminins et les organisations de défense des droits des femmes, les organisations de jeunes, de personnes vivant avec un handicap, de LGBTI, ainsi que de syndicats. Cette composition diversifiée permet au groupe de prendre des décisions et d'apporter des contributions techniques dans l'esprit de ne laisser personne pour compte. Le groupe s'est doté d'un bureau de trois membres : une présidente, une vice-présidente et une secrétaire. Conformément à ses termes de référence, les membres du groupe se réunissent une fois tous les mois.

- Présidente : Mme Nadine Louis
- Vice-présidente : Mme Eunide Innocent
- Secrétaire : Mme Junie Samantha Pierre

Afin de faciliter les activités du groupe, le bureau a élaboré en collaboration avec l'équipe de coordination de l'Initiative Spotlight un plan de travail sur la période de septembre 2021 à juin 2022 pour un budget estimatif de 14,000 dollars. Outre les activités liées à la gouvernance du groupe telles que l'élection des membres du bureau et des représentants au sein de structures de coordination gouvernance aux niveaux national, régional et mondial, les réunions des membres et le renforcement, le plan de travail comporte des activités permettant aux membres du groupe de jouer de manière efficace leurs rôles d'appui-conseil auprès de l'équipe de Spotlight et des structures de gouvernance du programme. Ces activités sont entre autres le renforcement des capacités des membres sur les thématiques de l'Initiative Spotlight, la mise en œuvre d'actions de plaidoyer et de communication, la revue de documents tels que les rapports d'études et d'analyses, et la participation aux activités organisées dans le cadre du suivi et de l'évaluation participatifs, en l'occurrence les visites de terrain. Des fonds disponibles au niveau de la coordination du programme permettent de financer ces activités à travers le PNUD.

Avant le GRSC *élargi*, un GRSC de 5 membres avait été mis en place lors démarrage en 2020. Ce groupe a contribué à l'élaboration des termes de références du groupe permanent en collaboration avec l'équipe de coordination de l'Initiative Spotlight. Les membres du groupe ont également participé aux échanges dans le cadre des rencontres du CCT et du CoPil. Assurer la fonctionnalité du GRSC reste un défi majeur, au regard du rôle que doit jouer ce groupe dans le caractère inclusif et la redevabilité du programme d'une part, et des occupations privées de chacun des membres d'autre part. L'élaboration du plan de travail du groupe permet désormais aux membres d'avoir une meilleure vision de leurs contributions à l'atteinte des objectifs du programme.

### D) COORDINATION INTERAGENCE, COMITÉS TECHNIQUES ET AUTRES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

La coordination interagence du programme est assurée par trois principaux mécanismes qui facilitent les prises de décisions, l'opérationnalisation des synergies, la cohérence du programme et le rapportage des résultats.

#### • L'équipe de management du programme

Composée des Chefs des agences récipiendaires du financement de l'Initiative Spotlight et du Coordonnateur Résident, cette équipe est l'organe qui assure en interne la coordination stratégique de la mise en œuvre du programme. Elle assure le suivi de la mise en œuvre du plan de travail et du plan de performance, et formule des recommandations pour la levée des goulots d'étranglement qui affectent la mise en œuvre des programmes. L'équipe de management a pu tenir trois rencontres de suivi du programme au cours l'année contre quatre réunions prévues normalement. Il convient de préciser que tous les membres de cette équipe

siègent au CoPil, ce qui permet d'assurer une bonne coordination avec les acteurs étatiques, les organisations de la société civile, ainsi que l'Union Européenne dans les prises de décisions dans le cadre de la mise en œuvre du programme. La coordination interagence à ce niveau élevé donne le bon ton pour la coordination de l'ensemble du programme.

- **L'équipe de coordination du programme Spotlight**

L'équipe du programme est chargée de la coordination du programme et de l'appui technique. Elle est composée de deux entités : le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et ONU Femmes dans son rôle d'agence responsable de la cohérence technique. Elle est composée du Coordonnateur du programme (BRC), de la Spécialiste de la cohérence technique (ONU Femmes), du Spécialiste en communication (BRC) et du Chargé du suivi-évaluation (BRC). Il y a lieu d'indiquer que l'arrivée du Coordonnateur et du Chargé du suivi-évaluation en cours d'année a renforcé l'équipe et permis d'accroître les interactions avec les agences, les acteurs étatiques et la société civile. Ceci a permis une accélération dans la mise en œuvre du projet et une amélioration dans le processus de rapportage et de communication sur les résultats.

- **L'équipe technique interagence**

Elle est composée des chargés ou points focaux techniques des agences bénéficiaires. Ce groupe offre un cadre d'échange d'information et de discussion sur les stratégies du programme, la planification et la mise en œuvre des interventions conjointes, le suivi du plan de travail annuel et du cadre de résultats. Elle permet ainsi d'assurer la synergie des interventions et la cohérence du programme. Le groupe se réunit une fois tous les mois sous la supervision de l'équipe de coordination du programme. Les rencontres du groupe ont été régulières au cours de l'année.

Outre les trois principaux mécanismes de coordination interagence précédemment présentés, la gestion du programme mobilise également les points focaux suivi-évaluation des agences. Ce groupe a contribué cette année, de concert avec les points focaux techniques, à la validation et au renseignement du cadre de résultats du programme. Il y a également le groupe des points focaux communication qui collabore au développement des produits de communication et gestion des connaissances. Sous le groupe technique, des groupes de travaux se sont mis en place pour assurer la cohérence technique et organiser les actions conjointes spécifiques du programme : le groupe de travail sur la Cartographie des Services VFFF, le groupe de travail sur la Budgétisation sensible au Genre et le groupe de travail sur la réforme du cadre légal et politique.

- **Autres mécanismes de gouvernance**

En dehors de ces mécanismes de coordination spécifiques à l'Initiative Spotlight, le programme participe à d'autres cadres de coordination de la réponse à la problématique des inégalités genre et aux VFFF.

- ♦ **Le Groupe Thématique Genre (GTG)**

L'Initiative Spotlight contribue à l'Effet 2 « Services sociaux de base » du Cadre de développement durable d'Haiti 2017 – 2021, **à travers le programme « Assurer l'égalité genre »**. A ce titre, sa participation au GTG est une opportunité pour les agences partenaires du programme de mobiliser les autres agences à renforcer les actions en faveur de la lutte contre les VFFF. En effet, le GTG offre à Spotlight une plateforme d'information et d'échange avec les agences des Nations Unies intervenant sur la thématique du genre, et sur la problématique de la violence faite aux femmes et aux filles en particulier. La participation des agences partenaires de Spotlight à ce groupe a permis au programme en 2021 de mieux coordonner son appui au MCFDF et aux organisations de la société civile avec les autres agences des Nations Unies, à l'occasion de la Campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haiti.

- ♦ **Le Groupe Violence Basée sur le Genre en situation humanitaire**

La survenue du séisme qui a frappé la péninsule sud d'Haiti le 14 août 2021 a été pour l'Initiative Spotlight l'occasion d'intégrer davantage ce cadre de coordination des actions des organisations intervenant dans la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre. Cet engagement du programme était nécessaire dans la mesure où deux départements bénéficiaires de Spotlight – la Grand'Anse et le Sud – étaient parmi les plus touchés par ce séisme. La participation des agences bénéficiaires et de l'équipe de coordination de

Spotlight a facilité l'adaptation des interventions du programme au regard des actions des autres acteurs dans le cadre de la réponse globale.

Le Groupe VBG Humanitaire est composé des agences des Nations, des institutions étatiques, des organisations non-gouvernementales internationales et des organisations de la société civile locale intervenant dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre. Il se réunit une fois tous les mois ; neuf rencontres ont été organisées au cours de l'année.

#### ♦ **Le Groupe Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels (PEAS)**

Placée sous le leadership du Bureau du Coordonnateur Résident, ce groupe est composé des agences des Nations Unies et de certaines ONG internationales intervenant en Haïti. La participation de l'Initiative Spotlight à ce groupe de travail vise à créer des synergies avec le programme PEAS pour renforcer les actions de sensibilisation contre les violences sexuelles à l'endroit des femmes, l'assistance aux victimes, la dénonciation des cas. Les activités de communication organisées dans le cadre du programme PEAS contribuent au renforcement de la prise de conscience des communautés sur la question de la violence sexuelle et des voies de recours. Les deux programmes œuvrent au renforcement des capacités de l'Office de la Protection Civile, une structure appelée à faciliter davantage l'accès des survivantes à la justice, en collaboration avec les acteurs communautaires.

### **E) RECOURS AUX SERVICES COMMUNS DES NATIONS UNIES**

La mise en œuvre de l'Initiative Spotlight implique la sollicitation de divers services de la part de fournisseurs privés. Le recours au réseau de fournisseurs avec lesquels les Nations Unies disposent d'accords de tarifs préférentiels dans le cadre de services communs permet aux agences récipiendaires de réduire les coûts de transactions et d'économiser ainsi des ressources. Les accords de fourniture de services à long terme auxquels il est le plus souvent fait recours concernent les services d'imprimerie et d'hôtellerie (location de salle pour les ateliers et autres rencontres). En dehors de ces services externes, la collaboration interagence offre l'opportunité à une agence de recourir au roster de consultants d'une autre agence pour la mobilisation d'une assistance technique, ce qui permet de réduire le temps de recrutement de consultant et les coûts qui y sont liés. Par ailleurs et de façon générale, la recherche permanente de synergie dans la planification et la mise en œuvre des interventions du programme permet d'éviter duplications d'actions et d'assurer la cohérence du programme dans l'esprit de la réforme de l'ONU.



# PARTENARIATS

La mise en œuvre de l'Initiative Spotlight en Haïti repose sur la contribution de divers acteurs, notamment la Délégation de l'UE, des structures étatiques, des organisations de la société civile ainsi que des ONG internationales.

## A) GOUVERNEMENT

L'alignement de l'Initiative Spotlight sur le Plan d'action national de lutte contre les violences faites à l'endroit des femmes et son lancement par le Premier Ministre dans le cadre d'une cérémonie officielle témoignent de l'importance que les autorités nationales y accordent. Le gouvernement assure le rôle de leadership dans le mécanisme de gestion du programme. Il y est représenté par deux entités clés : le Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure (MPCE) et le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF). Le MPCE assure la coprésidence du CoPil, tandis que le MCFDF co-préside le CCT ainsi que le leadership technique de la mise en œuvre de l'ensemble du programme. En dehors de ces deux ministères qui assurent la coordination globale du programme en collaboration avec les Nations Unies, d'autres ministères participent au programme, non seulement en tant que membre du CoPil, mais aussi à travers le pilotage et la mise en œuvre du programme au niveau opérationnel. Il s'agit du :

- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) qui assure la présidence des comités de coordination départementale du programme et le leadership technique de l'appui à l'intégration de la lutte contre les VFFF dans les plans communaux
- Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) qui intervient dans la prise en charge médico-sociale des survivantes de violence
- Ministère de la Justice et Sécurité Publique (MJSP) dont la contribution est essentielle pour l'amélioration du cadre légal et juridique, le renforcement de l'accès des survivantes à la justice et la protection des mineurs contre les violences
- Ministère des Affaires Sociales et du Travail qui, à travers l'Institut du Bien Être Social et de Recherche (IBESR), mène des actions de prévention et de prise en charge des violences à l'endroit des enfants, y compris la violence familiale
- Ministère de l'Éducation qui facilite la mise œuvre d'interventions de sensibilisation sur les VFFF dans les écoles

Outre ces ministères, l'Initiative Spotlight collabore également avec d'autres institutions publiques dont la contribution est essentielle à l'atteinte des objectifs du programme, notamment :

- *l'Office de Protection du Citoyen* : les capacités de cette structure sont renforcées pour la production de l'information sur le respect des droits humains et sur les violences faites aux femmes à travers enquêtes périodiques. L'institution contribue également au renforcement de l'accès des survivantes de violence à la justice.
- *le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP)* : ce comité reçoit l'appui en renforcement des capacités de Spotlight pour assurer la consolidation de l'information pour la production des rapports d'évaluation périodique universelle des engagements internationaux de l'Etat qui prennent en compte les VFFF.
- *la Direction Générale de la Protection Civile* : le programme collaborer avec cette institution pour assurer la prise en compte de la lutte contre les VFFF dans le plan opérationnel triennal de la réponse aux urgences ainsi dans les plan de contingence au niveau local.

De façon générale, la collaboration avec le gouvernement s'est renforcée, avec davantage d'engagement et de leadership de la part des différents ministères et institutions impliqués dans la mise en œuvre du programme. Ceci permet de lever plus facilement les goulots d'étranglements sur le terrain et d'avancer dans la réalisation des interventions.

## B) LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile est un maillon clé du dispositif de mise en œuvre de l'Initiative Spotlight en Haïti, tant par son rôle dans les actions de plaidoyer qu'à travers son rôle dans la réalisation des actions sur le terrain. En 2021, 33 organisations de la société civile étaient directement impliquées dans la mise en œuvre du programme, à travers des accords de partenariat avec les agences récipiendaires, parmi lesquelles 3 organisations locales sous-réceptaires ayant reçu des fonds Spotlight dans le cadre d'un consortium. Plus de la moitié de ces organisations partenaires ont une envergure nationale et 67% sont des organisations féminines ou de défense des droits des femmes. La liste et le profil des organisations partenaires est présentée en annexe du document. Ces organisations collaborent principalement à la mise en œuvre des interventions au niveau communautaire, dans le domaine de la prévention des VFFF et dans le soutien aux survivantes de violences.

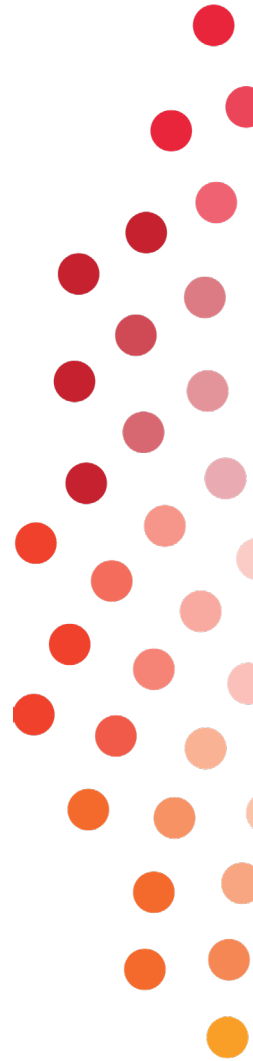
Il convient de rappeler que la sélection des OSC a été faite dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, en s'assurant entre autres que les organisations retenues soient représentatives des catégories de populations vulnérables, conformément au principe selon lequel nul ne doit être laissé de côté. Aussi, les agences récipiendaires ont-elles noué des partenariats avec des OSC travaillant entre autres avec les femmes et des filles en milieu rural, les populations migrantes, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH, les femmes victimes d'exploitation sexuelle et les travailleuses du sexe, les travailleuses domestiques ainsi que les femmes et les filles dans la population lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe (LGBTI). Afin de faciliter les opérations de ces organisations, ces dernières bénéficient de 7% à 22% de frais de fonctionnement dans le cadre des accords de financement. La liste des OSC partenaires et les informations sur l'objet du partenariat OSC sont présentées à l'annexe du présent rapport.

## C) LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Des rencontres régulières sont organisées entre l'équipe de coordination de Spotlight et le Point focal de Spotlight à la Délégation de l'Union Européenne. Ces rencontres prévues sur une base mensuelle visent à tenir l'Union Européenne régulièrement informée des avancées dans la mise en œuvre du programme et discuter des défis et contraintes liés au contexte du pays. Outre les **échanges** sur la mise en œuvre du plan de travail, le dialogue entre les deux parties en 2021 a permis à l'équipe Spotlight de prendre connaissance d'autres projets en matière du genre soutenus par l'Union Européenne en Haïti. Il a été convenu d'explorer les opportunités de synergie entre ces projets et les interventions soutenues par l'Initiative Spotlight, en vue d'assurer une coordination des actions sur le terrain et, en définitive, d'obtenir des résultats plus complets. L'équipe Spotlight initiera en fonction des besoins des discussions bilatérales ou en groupe avec les différents acteurs de la concertation en vue d'une bonne mutualisation des efforts en appui au Gouvernement et à la société civile. Par ailleurs, le plan élaboré par l'équipe de Spotlight en appui à la réponse du MCFDF aux problèmes de VFFF dans les départements les plus touchés par le séisme du 14 août a été partagé et discuté avec l'Union Européenne. Ce plan n'a pas eu besoin d'approbation spécifique, étant donné qu'il s'agissait d'interventions déjà prévues dans le plan de travail annuel. Enfin, la participation de l'UE aux rencontres du CCT et du CoPil en début d'année a facilité l'adoption du plan de travail 2020 – 2021 révisé pour prendre en compte de nouvelles priorités.

Les apports de ces différents partenaires ont permis des avancées dans la mise en œuvre du programme au cours de l'année.

Le nombre total  
de survivantes  
ayant sollicité une  
assistance est passé  
de **2,139** en 2020  
à **5,933** en 2021.



# RÉSULTATS

## Analyse globale des résultats du programme

Le programme s'investit à construire des systèmes qui permettent de créer durablement un environnement favorable à la lutte contre les VFFF et des mécanismes adéquats de réponse impliquant les acteurs publics et la société civile, conformément à l'approche intégrée de Spotlight qui favorise la création de synergie entre les différents piliers du programme en vue d'un plus grand impact.

Parmi les progrès réalisés, l'on note que des systèmes communautaires de prévention et de réponse aux VFFF ont pu être mis en place dans les localités touchées par le programme grâce à la mobilisation de la société civile. L'accent mis sur le renforcement des capacités de leadership et de gestion des organisations féminines et des organisations de défense des droits des femmes (pilier 6 du programme) permet à celles-ci de jouer désormais un rôle avant-gardiste dans la mobilisation sociale pour l'éveil des consciences sur la problématique des VFFF dans la promotion des normes sociales favorables à l'égalité femme-homme (pilier 3 du programme) d'une part, la dénonciation des cas et l'accompagnement psychosocial des survivantes (pilier 4) d'autre part. Les activités de sensibilisation sur les VFFF ont contribué à accroître le recours des survivantes à l'aide (pilier 4). Le nombre total de survivantes ayant sollicité une assistance est passé de 2,139 en 2020 à 5,933 en 2021 (pour une cible de 11513 survivantes, soit 52% de couverture). Outre leur impact sur le renforcement de la prévention des violences et de la réponse, les mouvements féminins et les organisations de défense des droits des femmes s'investissent davantage dans le plaidoyer au niveau local pour mettre fin aux VFFF, à travers des rencontres avec les autorités locales et l'organisation de fora dans la communauté. Cet engagement constitue pour ces organisations un atout pour influencer le processus de réforme législative envisagé en matière de lutte contre les VFFF. Aussi, seront-elles parties prenantes majeures des consultations locales prévues en 2022 dans le cadre de la finalisation de l'analyse du cadre légal et juridique, et de la reformulation de l'avant-projet de loi-cadre sur les VFFF (pilier 6) entreprise au cours de l'année.

Il convient d'indiquer que le partenariat avec des OSC assez diversifiées de par leurs cibles a permis au programme de mieux protéger et d'apporter des services de soutien communautaire aux femmes et filles dans différentes catégories de personnes vulnérables : les femmes et des filles en milieu rural, les populations migrantes, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH, les femmes victimes d'exploitation sexuelle et les travailleuses du sexe, les travailleuses domestiques ainsi que les femmes et les filles dans la population lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe (LGBTI).

Les résultats obtenus au cours des deux premières années de mise en œuvre du programme n'auraient pas été possibles sans le soutien de l'UE dont l'appui financier et les orientations techniques ont permis de mettre en place une stratégie globale de riposte à la problématique des VFFF en Haïti. Cette approche globale est aussi facilitée par la collaboration inter-agence mise en œuvre dans le cadre de la réforme des Nations Unies, qui permet de renforcer la synergie des interventions sur la base de l'expertise et des avantages comparatifs des quatre agences des Nations Unies mobilisées pour la mise en œuvre du programme.

## Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation participatifs (SEP)

Le suivi-évaluation participatif du programme est fait principalement à travers les visites de terrain organisées par les agences récipiendaires en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre des interventions. Ces visites visent à collecter des informations pour apprécier l'état d'avancement des projets, analyser leurs effets sur les bénéficiaires, identifier les facteurs de succès ainsi que les goulots d'étranglement afin d'y apporter des mesures correctives. Il est rapporté ici une évaluation rapide d'un modèle d'action d'éducation des adolescentes contre la violence faite aux femmes et aux filles, développée par l'Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti (AFASDA) dans le département du Nord-Est, l'initiative « Espace filles ».

L'initiative « Espace filles » est un modèle éducatif qui vise à construire les compétences de vie des adolescentes, des jeunes filles et des femmes pour leur permettre de faire face aux contraintes, difficultés, menaces de la vie sociale, communautaire et familiale, et de leur permettre d'agir de manière autonome pour prévenir et éviter les violences familiales.

### *Objectifs de l'évaluation*

- Appréhender la perception des communautés et des parents vis-à-vis de l'initiative « Espace filles »
- Apprécier l'impact de l'action sur les filles bénéficiaires de l'initiative

### *Méthodologie*

L'évaluation était basée sur une approche qualitative. Des entretiens individuels et des groupes de discussion ont été réalisés avec des filles bénéficiaires, des parents, des mentors et des responsables d'AFASDA dans quatre communes où des Espaces filles ont été mis en place.

### *Résultats*

L'évaluation a permis d'explorer les points de vue des différentes parties prenantes à l'action menée. Pour les filles, leur participation aux causeries hebdomadaires dans les Espaces filles leur a permis *d'améliorer leurs connaissances de la violence, des risques encourus quand elles sont victimes de violence sexuelle (grossesse, infections) et des services d'assistance*. Pour les parents, les activités dans les Espaces filles ont un impact positif sur leurs filles. Les mères ayant participé aux groupes de discussion ont déclaré que *les attitudes et les comportements de leurs filles ont changé, qu'elles deviennent plus responsables. Elles invitent d'autres parents à encourager leurs filles à fréquenter ces espaces*.

Une attention particulière sera accordée au cours de l'année 2022 à la mise en œuvre plus structurée et systématique du suivi-évaluation participatif, en vue d'améliorer la performance des différentes interventions.

# Analyse des résultats par effet du programme

## EFFET 1 : CADRE LÉGAL ET POLITIQUE

De façon générale, le cadre légal en Haïti comporte diverses dispositions visant à assurer l'égalité femme-homme et protéger les droits des femmes et des filles. Cependant, ce cadre reste encore insuffisant au regard des normes internationales, en raison de l'absence de régulation en certaines matières, de l'application inadéquate des lois et la persistance du poids de coutume dans les rapports femmes-hommes. Des analyses conduites, dont les rapports préliminaires sont rendus disponibles, démontrent d'ailleurs une persistance de certaines dispositions discriminatoires dans les cadres législatifs nationaux. Par conséquent, le renforcement de ce cadre légal en faveur de l'égalité et de la non-discrimination demeure un objectif prioritaire de l'Initiative Spotlight.

En 2021, des progrès ont été réalisés dans la création de conditions pour un renforcement de l'environnement légal et juridique en faveur de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, grâce au soutien de l'Initiative Spotlight. Le pays dispose désormais du rapport préliminaire d'une analyse du cadre législatif et juridique sur les droits des femmes au regard des normes et principes internationaux. Cet exercice conduit sous le leadership du MCFDF a porté sur plusieurs instruments légaux :

- Analyse du cadre juridique haïtien régissant le crime de viol vis-à-vis la Loi Type sur le Viol développé par la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes des Nations Unies (soumis en septembre 2021) ;
- Analyse du cadre juridique sur les violences interpersonnelles et familiales ;
- Analyse du processus législatif en Haïti selon le manuel de législation des Nations-unies ;

L'analyse a mis en évidence plusieurs insuffisances, notamment l'existence ou la persistance de dispositions légales discriminatoires à l'égard des femmes, notamment en droit de la famille ; des insuffisances dans la législation pénale pour réprimer la violence à l'égard des femmes ; l'absence de textes pour mieux protéger les survivantes de victimes et la non-application de plusieurs textes existants. Des ateliers de consultations des principales parties prenantes – en l'occurrence les organisations féminines, les OSC et les acteurs du secteur public – pour la dissémination du rapport préliminaire de l'analyse, dans le but de recueillir leurs recommandations quant aux réformes à entreprendre pour mettre aux normes le cadre légal.

Cette analyse va par ailleurs servir en 2022 de support à la sensibilisation des cadres des partis politiques – en attendant la mise en place d'un parlement – des mouvements féminins et autres organisations de la société civile, en vue de rallier une masse critique de personnes en faveur des réformes législatives requises et de l'application adéquates des dispositions légales. A cet effet, un manuel de formation des OSC sur la vulgarisation de la législation sur les VFFF et l'intégration du genre dans les politiques publiques est en cours de finalisation.

Il convient d'indiquer qu'une ébauche de la version révisée de la proposition de loi sur la violence faite aux femmes est déjà élaborée, sur la base des résultats d'une analyse du texte existant au regard des conventions internationales ratifiées par le gouvernement haïtien, du code pénal ainsi que du contexte politique. Le besoin de révision de cette proposition de loi s'explique par la nécessité de renforcer le travail initial pour corriger certaines failles techniques, mais surtout pour développer une approche plus inclusive en recueillant les opinions d'un grand nombre d'organisations qui luttent pour la protection des droits des femmes et principalement contre les VFF. Il s'agit aussi d'adapter la proposition de loi aux évolutions récentes sur les plans juridique et socio-politique. Les consultations vont se poursuivre dans le cadre d'ateliers et d'entrevues afin d'arriver à une version finale de la proposition de loi selon les recommandations des acteurs et l'analyse du cadre légal.

Dans le cadre du renforcement de la surveillance du respect des droits humains en général, et des droits de la femme en particulier, un accent est mis sur le renforcement des capacités de l'Office de Protection du Citoyen (OPC). Cette institution publique indépendante est désormais mieux outillée pour mener des enquêtes sur les violations des droits et documenter ces violations. Au total 18 cadres de l'OPC (9 femmes et 9 hommes) provenant du niveau central et décentralisé ont acquis des compétences en techniques de collecte et d'analyse des données, grâce à un atelier de formation soutenu par l'Initiative Spotlight. Fort de cette capacité accrue, l'OPC va conduire en 2022 une enquête dans sept communes du Département de la Grand'Anse, dont les résultats vont permettre d'avoir de meilleures connaissances sur les VFFF, notamment les violences familiales dans le Département de la Grand'Anse, en vue de susciter des actions visant leur élimination.



## EFFET 2 : INSTITUTIONS

L'institution d'un Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes depuis 1994 en Haïti témoigne de la volonté de l'Etat à faire de la protection des femmes et des filles, y compris contre la violence, un enjeu d'intérêt national à suivre au plus haut sommet de l'Etat. Pour mieux coordonner la réponse collective à la problématique de la violence faite à la femme, il a été créé en 2003 une Concertation Nationale contre les violences faites aux femmes, regroupant des acteurs étatiques, des organisations et personnalités de la société civile haïtienne représentant diverses catégories de personnes les plus vulnérables. Cependant, ce cadre de concertation qui fonctionne sous le leadership du MCFDF souffre d'un manque de statut claire et de ressources, ce qui pourrait expliquer son dysfonctionnement au cours des dernières années. Il est également institué une Table de concertation sur la violence basée sur le genre, un groupe de travail au sein de la Table thématique genre également placé sous le leadership du MCFDF. La redynamisation de ces mécanismes multipartites de coordination et de contrôle de la riposte contre la violence faite aux femmes constitue un défi qui sera adressé par l'Initiative Spotlight au cours de l'exercice de 2022.

Outre leurs rôles dans la participation aux mécanismes de coordination de la réponse au problème de la violence, les institutions étatiques sont appelées à mener des actions sectorielles dans le cadre de cette réponse nationale. Dans cette perspective, les capacités d'action des bureaux de coordination du MCFDF dans cinq départements du pays, y compris les départements touchés par le séisme du 14 août – l'Ouest, le Nord-est, le Sud, la Grand'Anse, et les Nippes – ont été renforcées à travers la fourniture de kits solaires et de matériels informatiques y compris l'internet. Grâce à cet appui, ils peuvent dorénavant communiquer plus facilement avec le niveau central et leurs partenaires locaux dans le cadre de la coordination des interventions. Les besoins de renforcement du Bureau de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a été également évalués et seront adressés en 2022, pendant la période d'extension de la phase 1 du programme.

Par ailleurs, le Comité Interministériels des Droits de la Personne (CIDP) est davantage outillé pour le pour le suivi des progrès réalisés par Haïti en matière des droits humains spécifiques aux engagements internationaux sur les violences faites aux femmes et aux filles. Un appui en matériel informatique a été apporté à cette institution pour accroître sa capacité d'exploitation de la base de données, élaborée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) pour la systématisation des données relatives aux progrès. Il convient de noter qu'un plaidoyer est initié auprès de l'Université d'Etat d'Haïti pour l'analyse des curricula existants des Facultés de Médecine, Sciences infirmières, des Sciences de la maïeutique, d'Ethnologie, des Sciences Humaines et des Sciences Juridiques pour l'intégration des modules pour la prévention et prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles dans ces curricula et le renforcement de capacités y relatives.

Dans le cadre du renforcement de l'intégration de la lutte contre les VFFF dans les politiques sectorielles, un processus de renforcement des capacités des institutions sur la programmation et la budgétisation sensible au genre (BSG) et au VFFF a été enclenché. Une analyse de l'environnement institutionnel et programmatique pour mettre en place la BSG et les VFFF, y compris dans le cadre de la réforme budgétaire et la réforme de l'état a été réalisée pour les institutions ciblées au cours de l'année. D'autres étapes du processus ont été franchies, notamment : l'élaboration des documents pour préparer les sessions de renforcement des capacités au début de 2022 (un draft de Guide de budgétisation sensible au genre pour permettre aux ministères sectoriels clés de préparer le BSG, y compris la formulation de propositions d'allocation de fonds spécifiques et différenciées pour prévenir et répondre aux VFFF), le développement d'une note conceptuelle expliquant le processus de budgétisation sensible au genre pour les ministères pilotes et la validation d'un plan et de modules de formation pour les 14 entités et ministères sectoriels clés. Aussi, l'approche synergique utilisée pour mettre en œuvre cette initiative comme une action conjointe entre deux agences récipiendaires, a permis d'élargir la portée des institutions ciblées, développer une méthodologie harmonisée et cohérente, mutualiser fonds et expertises, et de favoriser une perspective de développement de capacités plus solide et soutenue dans le temps.

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) bénéficie également d'un accompagnement pour l'intégration du genre et de la VFFF dans les plans départementaux et communaux de gestion des risques et catastrophes humanitaires. L'aboutissement de ces initiatives en 2022 devrait faciliter la prise en compte du genre et de la VFFF dans les plans sectoriels qui seront révisés au cours de l'année.

### **EFFET 3 : PREVENTION ET CHANGEMENT DES NORMES SOCIALES**

La poursuite de la collaboration avec les organisations de la société civile a permis d'accroître davantage l'accès des populations à l'information et l'éducation sur la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles, y compris la violence familiale, dans les zones d'intervention du programme.

#### **3.1 Une accessibilité accrue aux informations et à l'éducation sur la violence faite aux femmes et aux filles chez les adolescents/tes en milieu scolaire et extra-scolaire**

Grace à la mobilisation des organisations de la société civile partenaires du programme, le nombre d'adolescents ayant participé à des programmes d'éducation sur les VFFF en milieu scolaire et extrascolaire est passé de 17,164 à 27,523 (15,084 filles et 12,439 garçons) dans les quatre départements d'intervention du programme entre 2020 et 2021. Cette avancée est liée à la mise en œuvre d'une approche qui combine des interventions en milieu scolaire et des actions au niveau communautaire, et qui privilégie les programmes d'éducation structurés, afin de permettre aux adolescents d'assimiler l'information sur une période donnée. Les messages diffusés lors des séances d'information et d'éducation portent entre autres sur les normes et attitudes favorables à la promotion de l'égalité femme-homme et à la lutte contre la VFFF, la santé sexuelle et reproductive.

Au cours de l'année, 119 écoles dans les quatre départements d'intervention du programme ont intégré l'éducation sur les compétences de vie courantes intégrant la prévention des VFFF dans le programme d'enseignement, grâce au renforcement des capacités de 1557 enseignants et personnel d'encadrement. Cette approche qui pourrait constituer une stratégie de pérennisation de l'action reste pour l'instant localisée au niveau des départements soutenus par l'Initiative Spotlight. Elle devrait toutefois être mise progressivement à échelle, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. Les enseignements donnés en classe sont généralement complétés par des activités extracurriculaires réalisées dans le cadre d'une collaboration entre le personnel enseignant et des organisations de la société civile. Aussi, 417 clubs de jeunes et 15 clubs d'enfants ont-ils bénéficié d'un accompagnement pour l'organisation de causeries éducatives sur le genre et les VFFF. Au total 17,391 adolescents (9,383 filles et 8008 garçons) ont participé à des programmes d'éducation scolaire sur les VFFF au cours de l'année, contre 2447 (1519 filles et 928 garçons) l'année précédente, soit une progression de 86%. La faible couverture des interventions en 2020 est due au retard dans le démarrage activités du fait du processus de mise en place des partenariats et de la pandémie COVID-19.

Il convient d'ajouter que grâce à un partenariat avec l'Université Publique d'Haiti, un module de formation sur les VBG et la masculinité positive est intégré au cursus de formation de la Faculté des Sciences de l'éducation de ladite université. Cette évolution a permis à une cohorte 101 étudiants (30 femmes et 71 hommes) de bénéficier du contenu de ce module. Il importe de continuer à soutenir le partenariat avec cette institution qui forme du personnel pour le secteur de l'éducation, eu égard à l'impact positif à moyen et à long-terme que cela pourrait avoir sur la constitution d'une masse critique d'acteurs outillés pour promouvoir les normes sociales sensibles au genre dans les écoles et autres lieux d'apprentissage.

En plus des interventions en milieu scolaire, diverses initiatives développées dans les communautés permettent de renforcer davantage l'accès des adolescents à l'information et à l'éducation sur le genre et les VFFF. C'est le cas de l'initiative « Espace filles » soutenu par plusieurs organisations telles que AFASDA, OFAVA, FOSREF, Rapha House et Save the Children. Au total 127 Espaces filles sont fonctionnels dans les départements du Nord-Est, de l'Ouest, du Sud et de la Grand'Anse. Un focus est fait dans l'encadré ci-dessous sur l'expérience d'AFASDA en la matière.

## Les “Espace filles”, un modèle d’éducation des filles sur les compétences de vie courantes intégrant le genre et la lutte dont la violence au niveau local



*L’initiative Espace filles est un modèle d’éducation qui vise à accompagner les adolescentes et les jeunes filles dans le processus de construction des compétences de vie pour leur permettre de faire face aux contraintes, difficultés et menaces de la vie sociale, communautaire et familiale, et de leur permettre d’agir de manière autonome pour prévenir les violences familiales. Il s’agit d’une initiative locale soutenue dans le Nord-Est par l’Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti (AFASDA) dans six communes (Fort Liberté, Trou du Nord, Terrier-Rouge, Ouana-minthe, Mont-Organisé et Mombin Crochu).*

*La mise en place de ces espaces s’appuie sur un processus en plusieurs étapes clés : dialogue communautaire avec les parents et les leaders sur la mise en place de l’action afin d’avoir leur adhésion ; mise à disposition d’un espace par la communauté ; identification et formation des mentors par l’organisation ; enregistrements filles désireuses de participer aux activités des espaces. Au total 26 mentors sont formés en relation d’aide, le style d’apprentissage, l’estime de soi, le genre, les droits de l’enfant, la confiance en soi, le développement de l’empathie, les techniques d’animation et l’utilisation de curriculum selon l’approche SASA. Au bout de huit mois d’activités (mai à décembre 2021), 1586 filles âgées de 8 à 19 ans (10-14ans : 536 ; 15-19ans : 625) ont participé aux séances hebdomadaires animées des jeunes femmes mentors. Grace aux apprentissages, ces filles sont outillées pour : adopter des comportements sociaux égalitaires, y compris la tolérance zéro à l’égard de la violence ; s’engager activement dans la prise de décision sur leur choix de vie ; avoir un accès sans obstacle aux services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence liée au sexe afin de jouir d’une autonomie corporelle. «J’ai appris à gérer les relations sexuelles et à parler à mes parents et à mes amis des différents types de violence sexuelle, émotionnelle et physique que subissent les femmes en Haïti», a déclaré Madeline Joseph, 18 ans, une participante aux activités de l’Espace de la Commune de Mont-Organisé. Ce changement contribue à une mobilisation des filles en faveur de la défense des droits des femmes et des filles et la prévention de la VFFF et à plus long terme dans leurs communautés*

### **3.2 Un engagement communautaire renforcée pour la promotion de normes sociales et de comportements favorables à l’égalité femme-homme et l’élimination des VFFF**

L’accès à aux services d’information et d’éducation sur la prévention des VFFF s’est davantage renforcé en 2021, grâce à la poursuite et à l’élargissement du partenariat avec les OSC. En effet, le nombre de personnes ayant participé régulièrement à des programmes d’information et d’éducation sur le genre et les VFFF dans les quatre départements couverts par l’Initiative Spotlight est passé de 3,348 en 2020 à 58,324 en 2021 (pour une cible initiale de 28,373), dont 41,394 femmes/filles et 16,930, soit 54,976 personnes de plus à avoir eu accès à l’information et à l’éducation sur les VFFF au cours de l’année comparé à l’année précédente. Ce progrès s’explique non seulement par la mobilisation des OSC, mais également par le développement de compétences au sein des communautés ciblées, selon l’approche SASA, une méthodologie basée sur le modèle théorique des étapes du changement. Il s’est ainsi constitué un réseau de relais communautaires incluant les OSC, les leaders communautaires, les leaders religieux, les femmes et filles leaders, ainsi que les agents relais du MC-FDF sur le terrain. L’organisation de campagnes multimédias et des théâtres forum ont également contribué à toucher un grand nombre de personnes. Les actions menées ont ciblé prioritairement les femmes, les filles,

les hommes et les garçons en milieu rural, les populations des bidonvilles – dans la région métropolitaine de Port-au-Prince en particulier – les personnes en situation d’handicap, les professionnels du sexe et la communauté LGBTI.

Au regard de son impact, le programme a permis aux personnes touchées par les messages d’améliorer leur compréhension du lien entre le pouvoir, la violence et l’égalité entre les sexes. Le silence autour de la violence à l’égard des femmes a été brisé et la nécessité de tenir les auteurs responsables de leurs actes commence à se normaliser même dans les endroits où la violence était très acceptée, d’après l’enquête de base menée au début du programme.

Dans le cadre de la promotion de la masculinité positive, 602 jeunes hommes se sont engagés comme champions et activistes pro-féministes en faveur de l’égalité des sexes et à travailler avec d’autres hommes et garçons pour promouvoir la masculinité positive, l’égalité entre les sexes et l’élimination de la violence envers les femmes et les filles. Au total 3,438 jeunes hommes et hommes d’âges mures – sur une cible initiale de 300 personnes – dont 40% au moins sont âgés de moins de 18 ans ont participé régulièrement à des activités de sensibilisation et de promotion des normes sociales positives et des formes alternatives de masculinité. Différents types d’approche sont utilisées pour parvenir à ce résultat, allant des méthodes d’éducation par les pairs éducateurs ou paires éducatrices aux « écoles de maris ». Huit écoles de maris ont organisé des programmes réguliers de formation et de dialogues pendant 6 mois. Le partenariat avec les médias s’est également renforcé au cours de l’année. Le nombre de journalistes ayant une capacité renforcée pour rendre compte de manière plus sensible de la violence à l’égard des femmes et de l’égalité entre les sexes est passé de 71 en 2020 à 120 (soit 57% des 210 journalistes ciblés), grâce à la formation et l’encadrement de 49 nouveaux journalistes dans les Département de l’Ouest et de la Grand’Anse sur les VBG. Il y a lieu de noter qu’une étude sur les déterminants de la violence domestique est en cours de finalisation. Les résultats de cette étude vont fournir des orientations pour l’élaboration de stratégies de prévention et de réponse plus adaptées.

Enfin, le partenariat en faveur de la lutte pour l’éradication des VFFF s’est élargi avec l’engagement de 48 entreprises privées à promouvoir la protection et la défense des droits des femmes et des filles. En plus, 46 artistes formés se sont engagés comme vecteurs d’influence auprès de la population pour promouvoir les normes sociales et les comportements positifs envers les femmes.

## Jean Bertin Lafleur s’engage pour la promotion de la masculine positive et des droits des femmes et des filles



Jean Bertin Lafleur, 31 ans et enseignant de son état, est un personnage de premier plan dans la lutte contre les VBG dans la commune de Corail dans la Grand’Anse peuplée d’environ 150,000 habitants. Ses interventions ciblent à la fois les jeunes en milieu scolaire, ceux en dehors du milieu scolaire ainsi que le secteur religieux. « *Les chiffres sur le nombre de cas de viols dans la Grand’Anse m’ont toujours choqués et interpellés, mais je n’avais ni la formation ni les outils nécessaires pour intervenir, mais le projet spotlight m’en a donné l’occasion* » a déclaré Jean Bertin Lafleur.

Adeptes convaincus de la masculinité positive, notion apprise au cours des formations dispensées par PESADEV dans le cadre du projet, Jean Bertin a décidé de la mettre en pratique dans sa vie et ses activités de tous les jours et en a déjà fait des disciples. « *Au début, certains amis s’en moquaient, mais après leur participation aux cours dispensés dans les écoles de maris*

*et de parents, ils sont devenus plus sensibles à la question et décident d’appliquer les notions apprises* », souligne M. Lafleur.

Plus de 500 personnes de plusieurs localités de sa commune sont déjà formés sur la question dont des écoliers, notables et même des artistes qu’il a patronnés en vue de leur participation au Concours de slams réalisé dans le cadre du projet. Très optimiste, Jean Bertin entrevoit déjà un changement de comportement et de perception des gens de la communauté sur la problématique des VBG et croit que d’autres leaders communautaires vont s’impliquer dans la lutte.





## Changer les normes sociales pour réduire la violence familiale avec le SASA et ESK

L'initiative SASA/ESK est une initiative qui a été lancée dans 5 communes vulnérable de Port-au-Prince à travers un partenariat entre HAGN (Haitian Adolescent Girls Network), l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH) et EFED (Engagement des Femmes pour l'Environnement et le Développement durable), et qui a combiné deux approches : le SASA ciblant les filles adolescentes, et le ESK (*Edikasyon se Konvèsasyon/Éducation est une Conversation*) une méthodologie adaptée localement ciblant les parents.

Dans le cadre de cette initiative, 141 filles et femmes ont été formées en tant que mentors sur ESK et SASA, et ces mentors ont répliqué les formations en faveur de 2-3 groupes de parents, de femmes et de filles par semaine, de manière soutenue pendant au moins 3 mois. Les adolescentes et les femmes de ces communautés ont reçu par la voie des mentors des formations SASA en genre, VFFF, leadership, compétences de vie, et prévention du VIH. Les hommes et les femmes de ces communautés à leur tour ont reçu des formations en éducation parentale EKS pour prévenir la violence domestique/familiale. Grâce à ces répliquations de la formation, 4037 personnes ont été sensibilisées et formées, dont 2281 filles de 10-19 ans.

## Bonnes pratiques et mesures pour accroître la réplification et la participation

- Des activités récréatives et de gestion du stress pour les jeunes et les parents ont été introduites dans le programme de réplification de la formation sur le terrain pour motiver les parents et les jeunes à poursuivre les formations et mitiger le désistement initial.
- L'implication des bénéficiaires dans la gestion des formations (gestion de l'espace, gestion des listes de présence et remise de primes pour les bénéficiaires réguliers) a été bénéfique pour motiver les parents et les jeunes à venir suivre régulièrement les formations.
- L'implication des chefs communautaires et religieux en tant que superviseurs (qui aussi avaient été formés dans des campagnes de sensibilisation), pour motiver la participation aux répliquations de formation SASA/ESK était également essentielle pour accroître la participation soutenue.

## Changements mesurés dans les normes et les croyances

La réalisation d'une enquête avant l'intervention et d'une évaluation finale du projet mesurant les mêmes variables a permis de mesurer les changements des normes et croyances :

- 79,1% des parents rejettent l'idée qu'un parent doit nécessairement user de punitions et de remarques humiliantes pour bien discipliner ses enfants contre 67% lors de l'enquête de base, soit une augmentation de 18,5%
- 80,9 % des parents conviennent qu'un parent/tuteur devrait traiter leurs filles avec la même considération qu'ils traitent leurs fils contre 54,8 % au cours de la période de référence, soit une énorme augmentation de 47,6 %
- Le pourcentage d'adolescentes qui considèrent l'humiliation et le mépris dans les relations conjugales comme de la violence est passé de 74,9 % à 83,9 %, soit une variation de 9%
- Le pourcentage d'adolescentes qui disent qu'une femme devrait dire aux autres qu'elle est victime de violence de son mari est passé de 50,6% à 66,3%, soit une augmentation de 15,7%

## EFFET 4 : SERVICES DE QUALITÉ

Le renforcement de la communication sur les services d'assistance aux victimes à travers les actions de sensibilisation dans les communautés et les lignes d'assistance téléphoniques a contribué à accroître le recours des survivantes aux services. Le nombre de femmes et de filles survivantes violences physiques et sexuelles ayant sollicité de l'aide auprès des organisations partenaires de l'Initiative Spotlight a progressé au cours des deux dernières années, passant de 2,139 en 2020 à 3,874 en 2021, soit un total de 5,933 (52% de la cible du programme) survivantes assistés en deux ans. Grâce au soutien à la Ligne verte d'urgence 133 de l'Institut de Bien-être Social et de Recherches (IBESR) pour le signalement et le suivi des cas de violence faites aux mineures et de la Ligne verte 1888 de la Brigade de Protection des Mineurs de la Police Nationale d'Haïti, 874 cas de violence sur les femmes et les filles ont été signalés à la police, et l'ensemble de ces cas ont été portés devant les tribunaux pour des poursuites judiciaires. Cette augmentation des recours traduit une amélioration de l'accès à des services de qualité grâce au renforcement continu des capacités des acteurs de la société civile et du secteur étatique impliqués dans la chaîne de prise en charge des survivantes.

### 4.1 Des capacités renforcées pour une offre de service améliorée

Le programme poursuit son appui au renforcement de l'intégration de la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) dans les formations sanitaires, suivi une approche de prise en charge intégrée. Grâce au partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), 70 professionnels des Hôpitaux Communautaires de Référence (HCR) du Département du Sud et de la Grand'Anse sont mieux outillés pour assurer un accompagnement et un soutien biopsychosocial adéquats aux survivantes de violence. Dans la même optique d'amélioration des soins dans les unités VBG, les formations sanitaires de 11 communes du Département du Nord-Est se sont dotées d'un plan de redressement institutionnel qui sera progressivement mise en œuvre.

Afin de renforcer la prise en charge communautaire des survivantes en réseau avec les structures sanitaires, 76 jeunes femmes accompagnatrices et aidantes naturelles de 8 « Espaces sécurisés » dans la Grand'Anse et dans le Nord-Est ont acquis des compétences en prise en charge psychosociale des survivantes de violence. Le soutien à ces 8 espaces sécurisés permet de mettre en place un mécanisme facilitant la référence des cas du niveau communautaire vers les structures de santé et les autres acteurs du réseau d'assistance aux survivantes. Cette prise en charge en réseau va davantage se renforcer grâce à la cartographie des services de prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles qui vient d'être réalisée dans neuf des dix départements du pays – excepté l'Ouest où le processus est en cours de finalisation. Cet exercice a permis de répertorier et de cartographier 542 institutions, dont 113 structures de santé, 104 tribunaux de paix, 11 tribunaux de première instance (Parquets), 96 Commissariats de police et 218 institutions de services sociaux. Un plan de renforcement de ces institutions sera élaboré en 2022 sur la base de l'analyse des capacités qui sera effectué grâce aux données collectées. Cette cartographie va permettre de développer un circuit de renforcement entre les différents acteurs répertoriés et les organisations de la société civile, une base de données et une cartographie en ligne accessible au grand public et une campagne de dissémination sur les services disponibles et comment y accéder. L'approche synergique en faveur de la cohérence promu par le Spotlight a permis d'unir divers fonds et initiatives de cartographies prévues dans différentes zones géographiques, sous le cadre d'une seule action conjointe à échelle nationale, avec une méthodologie unifiée, et aller au-delà d'un simple répertoire de services et l'approfondir avec une analyse de capacités de ces services. Enfin, dans le cadre du renforcement de l'assistance juridique, 20 organisations de défense des droits des femmes et prestataires de services d'aide juridique aux survivantes de violence à l'égard des femmes et des filles, des professionnels de la santé, des représentants de la police et des autorités judiciaires des zones d'intervention de l'Initiative Spotlight sont outillés pour fournir des services d'aide juridique de qualité. Les prestataires des services essentiels disposent aussi désormais d'un guide sur les bonnes pratiques en matière d'assistance juridique aux femmes et aux filles victimes de violence sexuelle en Haïti. Par ailleurs, les acteurs sont davantage informés des dysfonctionnements qui affectent l'assistance juridique aux survivantes de violence, grâce à la réalisation d'un diagnostic des services d'assistance légale dans les quatre départements d'intervention du programme. Ce diagnostic a principalement révélé que les programmes d'assistance légale qui existaient dans ces départements étaient devenus dysfonctionnel en raison de la cessation des financements disponibles et en raison du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire lui-même, notamment dans le Département de l'Ouest où deux tribunaux d'importance, les Tribunaux de Première Instance (TPI) de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets peinent à fonctionner en raison du fait qu'ils se trouvent des zones contrôlées par les bandes armées. Pour suppléer la défaillance de ces programmes d'assistance légale gratuite et pour garantir l'accès des survivantes



des violences à des services légaux de qualité, il a été mis en place par le biais d'AFNHA une collaboration avec des avocats assister les victimes de violence dans leur quête de justice et de réparation. Grâce à cette initiative, 16 survivantes de violences allant de voies de faits, coups et blessures de la part du conjoint à des cas d'agressions sexuelles et viols sur mineures ont bénéficié de l'accompagnement des avocats entre juin et décembre 2021. La plupart de ces dossiers suivent leur cours dans le système judiciaire. De même, grâce à la collaboration avec l'OPC, 95 suivantes ont bénéficié d'une assistance juridique et judiciaire. Enfin, les communautés ont une meilleure connaissance des initiatives d'accompagnement et de soutien légal, ainsi que des services de rétablissement à long terme, grâce une campagne de sensibilisation en milieux sociaux communautaires sur le fonctionnement du système d'assistance juridique qui a touché environ 5,000 personnes, dont des femmes et filles survivantes de violence, des membres de leurs familles ainsi que d'autres femmes et filles à risque d'être victimes de violence.

#### 4.2 Un accès amélioré aux services

Comme indiqué dans l'introduction de cette section consacrée aux services de qualité, l'Initiative Spotlight a contribué de manière significative à améliorer l'accès à des services intégrés de qualité pour les survivantes de violence envers les femmes et les filles. Le nombre de survivantes de violence ayant accès aux services a connu un accroissement au cours des deux premières années de mise en œuvre du programme. Il est passé de 2,139 en 2020 à 3,874 en 2021, soit un total de 5,933 (52% de la cible du programme) survivantes assistées au cours des deux dernières années. Ces survivantes prise en charge dans les centres associatifs et (GHESKIO, Kayfanm, SOFA, AFASDA) et les institutions de santé dans les quatre départements ont bénéficié d'un paquet intégré de services incluant au minimum le soutien psychosocial et la prise en charge médicale.

Dans le domaine des services d'accompagnement, 208 survivantes dont 23 enfants dans la région métropolitaine de Port-au-Prince ont bénéficié d'un hébergement temporaire au cours de l'année dans les centres d'accueil d'OFAVA et de Rapha House. Il convient d'indiquer que plusieurs survivantes accueillies dans ces centres proviennent des quartiers de Port-au-Prince où sévissent les gangs armés, notamment Cité Soleil, Tabarre, Carrefour, Commune de la Croix- des bouquets et Martissant.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien à la réinsertion économique, diverses initiatives sont mises en place. Le partenariat avec le Centre d'Animation Paysanne et d'Action Communautaire (CAPAC) le développement de mutuelles de solidarité (MuSo) dans le Département du Nord-Est permet aux survivantes d'initier des activités génératrices de revenus (AGR) susceptibles d'assurer progressivement leur autonomie. Les 300 femmes membres de ces mutuelles ont désormais accès à une opportunité de financement de leurs AGR, et 60 survivantes membres ont bénéficié de crédit au cours de l'année pour lancer leurs activités. Pour éviter la stigmatisation et la discrimination des survivantes de violence au sein des communautés, l'adhésion aux MuSo est ouverte également à d'autres femmes vulnérables ainsi qu'aux hommes. Dans les trois communes ciblées par cette initiative, 12 mutuelles avec 400 membres dont 300 femmes sont fonctionnelles. Des actions de soutien à la formation professionnelle suivi d'appui à l'insertion sont également en cours d'expérimentation.



**Miracle Mirlande**, Mère de deux (2) enfants, survivante de VBG, graduée en cuisine aux centres GHESKIO, a participé au programme **Women Factory** en 2021. Elle s'initia au programme de prêt de 150,000 gourdes pour son premier crédit (6ème mois de son remboursement).

Elle est actuellement propriétaire d'un lave-auto et d'un mini bar-restaurant. Ses activités commerciales tournent autour de 200,000 gourdes et avec un revenu moyen mensuel 150,000 gourdes. Son plan futur est l'expansion de son mini Bar-restaurant.

Elle est reconnaissante au Programme de résilience pour les survivantes.

## EFFET 5 : RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES VFFF

La sixième Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services en Haïti 2016-2017 (EMMUS-VI) fournit des données sur la prévalence de la violence faite aux femmes – la violence domestique en l'occurrence – ainsi que les différentes formes de violence. L'on relève toutefois que certaines situations telles que l'incidence de la VFFF, le mariage de l'enfant ne pas pris en compte dans cette enquête. L'utilisation de ces données à des fins de programmation et de monitoring de la réponse à la problématique de la VFFF requiert de la part des acteurs des différents secteurs concernés la capacité à comprendre et à exploiter ces données de façon adéquate. Par ailleurs, la disponibilité d'un système performant pour la collecte et la gestion des données administratives permet de disposer d'information en temps réel pour le monitoring des programmes en cours dans le pays. En attendant la réalisation d'une nouvelle EMMUS prévue en 2022, l'Initiative Spotlight se concentre sur le renforcement des capacités des acteurs étatiques et de la société civile pour la gestion du système d'information de routine sous le leadership du MCFDF.

Dans cette optique, les capacités de fonctionnement deux départements du MCFDF en charge de la gestion des données, notamment l'Unité d'Etude et Programme (UEP) et la Direction de la Prise en compte de la l'Analyse Genre (DPAG) sont renforcées grâce à la mise à disposition d'une assistance technique (4 consultants), qui a permis un autodiagnostic de l'architecture de la base de données VBG existante. Les deux structures sont dotées en matériels informatiques et de bureau. L'analyse indicielle initiée vers la fin de l'année 2020 a abouti au développement d'un plan de renforcement de capacités ciblés pour faciliter l'intégration des systèmes statistiques sectoriels dans la base de données du MCFDF et le renforcement de capacités des instances étatiques et de la société civile. Enfin, 117 producteurs et utilisateurs de statistiques relatives à la VFFF au niveau sectoriel (Santé, Police /Justice, Affaires Sociales, Condition Féminine, Education, Office Protection du Citoyen), dont 72% de femmes et 28% hommes, sont outillés pour la collecte et la gestion des données dans leur secteur. Ces acteurs vont collaborer avec le MCFDF pour assurer la fonctionnalité d'un système d'information national sur les VBG, avec l'appui de l'Institut haïtien de statistique et de l'informatique (IHSI). Il convient d'ajouter qu'une étude sur l'impact des crises, des catastrophes naturelles et des déplacements sur les formes et l'incidence de la violence familiale et de la VFFF en Haïti est en cours de finalisation. Cette étude vise à fournir des données probantes pour orienter l'intégration de la problématique de la violence dans les plans de gestion des désastres naturels et de relèvement.

## EFFET 6 : RENFORCEMENT DES MOUVEMENTS FÉMININS

L'Initiative Spotlight a poursuivi ses efforts pour structurer le mouvement des femmes afin d'accroître sa capacité à influencer les politiques publiques et le changement social. Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris ceux qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de vulnérabilité, sont mieux outillés à exercer plus d'influence et à contribuer à faire progresser plus efficacement le programme d'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la fin de la violence à l'égard des femmes d'ici 2030. Le renforcement de la dynamique de réseautage et de coalition des mouvements de femmes enclenché en 2020 et l'établissement de partenariats avec un large éventail d'organisations de la société civile ont favorisé l'engagement la mobilisation d'organisations représentant divers groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination et de violence, des organisations locales, des défenseurs et des féministes activistes, tout en favorisant l'articulation de réseaux et l'échange de connaissances entre ces acteurs. La consolidation progressive de ces réalisations intermédiaires par la poursuite et l'intensification des interventions devrait en fin de compte induire les changements transformationnels attendus de ce résultat

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement organisationnel élaborés suite au diagnostic institutionnel réalisé en 2020, 60 organisations féminines sont outillées pour concevoir et gérer des projets de lutte contre les VFFF, ainsi que pour mener des actions de plaidoyer, grâce à la formation de 240 acteurs. Ce renforcement institutionnel a consisté également en la dotation en matériels, équipement (mobilier, matériels informatiques, kit d'énergie solaire, etc) et autres ressources. L'appui apporté aux groupes de défense des droits des femmes et des OSC a augmenté leurs d'opportunités de partager des connaissances, de créer des réseaux, d'établir des partenariats et de plaider conjointement pour l'autonomisation économique des femmes et l'élimination de la violence envers celles-ci. C'est ainsi que des réseaux d'organisations de femmes se sont mis en place dans le Sud, la Grand'Anse et le Nord-est.

Au niveau du renforcement des capacités d'action collective, de plaidoyer et de responsabilisation, 20 organisations de défense des droits des femmes ont désormais la capacité d'évaluer de façon adéquate politiques publiques en matière de promotion des droits des femmes et l'élimination de la violence envers celles-ci. Les 60 femmes leaders formées ont réalisé collectivement une évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité femmes-hommes du ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes, assortie de recommandations à l'endroit des autorités. De même, 58 organisations de femmes et de défense des droits des femmes (sur une cible de 60) sont outillées à mener des actions de plaidoyer en s'appuyant sur les mécanismes de redevabilité publique tels que le CEDEF, les EPU, les audits sociaux, etc.

Dans cette même optique, l'initiative Spotlight a appuyé l'organisation de 3 ateliers départementaux (Nord-est, Sud et Grand'Anse) d'échange entre les groupes féminins locaux et les représentants du gouvernement à travers les directions départementales des ministères à la condition féminine et aux droits des femmes, de la Planification et de la coopération externe, de l'intérieur et des collectivités territoriales, de la santé et de la Justice et de la sécurité publique. Ces ateliers ont réuni au total 204 leaders d'organisations et groupes féminins locaux ainsi que des représentants de l'autorité publique au niveau des 3 départements concernés. Les discussions ont porté en grande partie sur la redevabilité des pouvoirs publics et des acteurs sociaux sur les politiques publiques et les actions mises en place pour garantir le respect des droits des femmes, l'égalité entre les sexes et l'élimination de la violence envers les femmes et les filles.

L'Initiative Spotlight a appuyé également la mise en place d'espace de rencontres et de dialogues intergénérationnels pour faciliter les échanges entre les pionnières du mouvement féministe haïtien et les jeunes femmes leaders d'organisations émergentes. C'est ainsi que des espaces de rencontres ont été aménagés dans les départements du Nord-est, du Sud et de la Grand'Anse et qu'au moins 3 de ces dialogues intergénérationnels ont été organisés (Nord-est et Grand'Anse) tandis que d'autres sont planifiés pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 2022. 120 personnes, en majorité des femmes leaders d'organisations, des écolières et étudiantes, ainsi que des représentants des mouvements de jeunesse ont participé activement dans les échanges. Ces dialogues ont vu la participation de nombreuses cheffes de file du mouvement féministe. A travers elles, les jeunes féministes ont pu revivre l'histoire de ce vaste mouvement en Haïti, apprendre des erreurs et des acquis du passé et surtout consolider ces acquis pour mieux avancer vers le respect total de leurs droits.

L'Initiative Spotlight a également favorisé l'octroi de subventions en cascade pour soutenir des initiatives visant à accroître la redevabilité des acteurs publics sur les droits humains en général et ceux des femmes en particulier. Cet appui a ciblé les groupes de défense des droits des femmes et les OSC pertinentes représentant des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination / marginalisation qui ont pu renforcer leurs capacités pour concevoir, mettre en œuvre et suivre leurs propres programmes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique / du partenaire intime. Cinq OSC de défense des droits des femmes issues de 5 communes rurales du sud ont également reçu une subvention pour mettre en œuvre leurs propres projets de lutte contre les violences envers les femmes et les filles dans leurs communes. Tandis que 10 mouvements de jeunesse ont été sélectionnés dans le département du nord-est au terme d'un processus compétitif pour recevoir un appui du même type. Cet appui sera matérialisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2022.

# BÉNÉFICIAIRES

| Indicative numbers     | Direct for 2021 | Indirect for 2021 | Comments / Explanations  |
|------------------------|-----------------|-------------------|--|
| Women (18 ans et plus) | 53,395          | 1,601,850         | <p><b>Bénéficiaires directs :</b></p> <p>a. les personnes (journalistes, etc.) formées, ainsi que les personnes qui ont participées à des programmes spécifiques de plaidoyer ou les élèves des classes où de nouveaux programmes scolaires sont mis en œuvre ;</p> <p>b. les personnes ciblées par les programmes ou campagnes de normes sociales (qui sont les personnes âgées de moins de 18 ans) ;</p> <p>c. les prestataires de services dont la capacité a été augmentée et les survivants de la violence ou les familles de victimes bénéficiant spécifiquement de services dans les départements du Nord-Est, de l'Ouest, de la Grand'Anse et du Sud où le projet est mis en œuvre ;</p> <p>d. le personnel responsable de la gestion des données dans les services publics et les prestataires de services formés par le programme sur la gestion des données.</p> <p>e. les individus recevant des avantages directs du programme au sein des organisations ciblées.</p> |
| Girls (5-17)           | 39,386          | 118,158           |  |
| Men (18 ans et plus)   | 25,790          | 773,700           |  |
| Boys (5-17 yrs.)       | 15,617          | 46,851            |  |
| <b>TOTAL</b>           | <b>134,188</b>  | <b>2,540,559</b>  | <p><b>Bénéficiaires indirects :</b></p> <p>a. toutes les personnes qui n'ont pas été touchées directement par les différents programmes dans les zones d'intervention du projet, mais qui en bénéficié à travers leurs interactions avec les bénéficiaires directs. Ceci s'applique pour chaque catégorie d'âge.</p>   |

## DÉFIS ET MESURES DE MITIGATION

- Le contexte socio-politique délétère qui prévaut dans le pays a été un défi majeur pour la mise en œuvre du programme au cours de l'année. En effet, la crise socio-politique, marquée entre autres par la suspension du parlement et des manifestations violentes des partis d'opposition et d'organisations de la société civile du fait de l'absence de consensus entre les acteurs sur l'organisation annoncée du référendum constitutionnel s'est aggravée avec l'assassinat du Président de la République dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021. Face à la suspension du parlement et du mandat des élus locaux, des consultations menées en début d'années sur le plan de travail 2021 ont permis de déterminer des stratégies permettant de parvenir à des résultats similaires tout en travaillant avec d'autres acteurs tels que les partis politiques, les futurs candidats aux élections législatives ou les cadres administratifs des municipalités. Toutefois, ce climat de tension politique et de dysfonctionnement institutionnel était peu favorable à la mobilisation des acteurs politiques devant œuvrer pour le renforcement du cadre légal, politique et institutionnel de la riposte à la problématique des VFFF.
- La dégradation de la situation sécuritaire dans l'aire de Port-au-Prince, marquée par la prise de contrôle de certains quartiers de la ville par des gangs armés, a été un autre défi. En effet, la recrudescence de l'insécurité avec les actes de kidnapping, la violence des gangs armés et le viol a provoqué un ralentissement des activités de prévention et d'assistance aux victimes de violence dans ces quartiers devenus inaccessibles aux acteurs humanitaires. Les OSC partenaires du programme ont pu mettre en place un réseau de relais communautaires basés dans ces zones pour continuer à y mener des activités d'information et d'éducation sur les VFFF auprès des populations. Ce dispositif de relais, qui mobilise également des organisations locales de femmes, contribue également à faciliter l'assistance aux survivantes de violence, dont la plupart sont victimes de violence sexuelle de la part des gangs. Le soutien à distance (entretien par zoom/teams, appels téléphoniques, courriels et messagerie WhatsApp) a permis de maintenir les contacts de suivi avec les survivantes. Ce regain d'insécurité a également restreint l'accès par la route à la partie sud du pays où sont situés deux des quatre départements d'intervention de l'Initiative Spotlight, notamment la Grand'Anse et le Sud. Le recours aux voyages par voie aérienne a permis de contourner cette difficulté et d'assurer le suivi et la coordination des interventions dans ces départements à partir de Port-au-Prince.
- La survenue du tremblement de terre qui a frappé la péninsule sud a également retardé certaines interventions dans la Grand'Anse et le Sud – deux des trois départements les plus affectés par le séisme – en raison de la mobilisation des acteurs à répondre aux besoins immédiats des ménages affectés, dont nombreux ont perdu leurs maisons. Cependant, la présence d'OSC partenaires de l'Initiative Spotlight sur le terrain a permis au programme de contribuer à la réponse à travers la poursuite des activités de sensibilisation contre les VFFF et d'assistance aux victimes dans les communautés affectées, dans la limite de leurs capacités.
- Le programme a dû faire encore face aux difficultés à mobiliser l'expertise technique au niveau du pays pour la réalisation de certaines activités stratégiques. La stratégie de mitigation a consisté à recourir à des consultants internationaux et à recruter à partir des rosters disponibles au sein des agences des Nations-Unies, ce qui engendré une augmentation des coûts par rapport au budget initialement prévu. Le travail à distance de certains de ces consultants internationaux qui n'ont pas pu accéder au pays dû aux restrictions globales liées au COVID, l'insécurité en Haïti ou les limitations budgétaires, ont aussi impacté la mise en œuvre des actions et la coordination fluide avec les contreparties nationales impliquées.
- La faible capacité de mise en œuvre de certains partenaires a eu une incidence négative sur la mise en œuvre de certaines activités au niveau des piliers 3, 4 et 6. Des mesures d'accompagnement technique et de suivi continue de ces partenaires ont été mises en œuvre pour renforcer leurs capacités.

## LEÇONS APPRISSES

- L'initiative Spotlight a fourni une plate-forme efficace pour améliorer la coordination et la cohérence technique des actions de l'ONU, du gouvernement et de la société civile, en renforçant une approche multisectorielle et multipartite pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles. Par exemple, les parties prenantes de l'Initiative Spotlight ont travaillé ensemble au sein de diverses structures (Comité de coordination technique, Comité de coordination départementale, Groupe de référence de la société civile, et les groupes de travaux des actions conjointes, etc.) pour garantir une gestion efficace du programme.
- L'expérience des Espaces fille menée dans la Nord-Est a montré que la mobilisation et la formation de jeunes femmes leaders comme mentors pour des filles (10-14 ; 15-19 ans) est une approche efficace pour engager et renforcer le leadership des jeunes femmes dans les communautés en faveur de la transformation des normes sociales en faveur de la promotion de l'égalité femme-homme et de la prévention des VFFF. Son appropriation par les collectivités territoriales peut contribuer à sa mise échelle au niveau départemental.
- Le leadership du gouvernement à tous les niveaux est crucial pour le succès et la durabilité du programme et devrait continuer à être renforcé. Par exemple, le partenariat avec Ministère à la condition féminine dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de systématisation de la budgétisation sensible au genre dans les ministères sectoriels ainsi que sur l'exercice de cartographie des services a accru l'appropriation des parties prenantes et généré une plus grande participation de leur part. Par ailleurs, le renforcement des capacités et l'implication des acteurs des institutions étatiques locales dans la prise en charge des survivantes (professionnels de santé, psychologues, travailleurs sociaux) favorisent également l'appropriation et la pérennisation des acquis du programme.
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de parentalité positive s'est révélé une stratégie efficace pour engager davantage les leaders communautaires, les parents et les enseignants dans la lutte pour l'éradication de la violence à l'endroit des femmes et des filles dans toutes les sphères sociales. Les participants à la formation adhèrent à l'idée que la discipline positive en famille et en milieu scolaire est nécessaire pour produire le changement social souhaité. Il se rend compte que les punitions sous toutes ses formes sont des formes de violence exercées par les parents/tuteurs et les enseignants contre les enfants et qui ont de graves conséquences sur le développement et le bien-être de l'enfant.
- La participation des hommes dans les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire constitue une étape essentielle dans le processus de mise en œuvre, car une plus grande prise de conscience sur la situation des femmes et cela les inciter à devenir porteurs de changement pour mobiliser les communautés concernées autour du phénomène des violences et envers les femmes et filles qui en sont victimes.
- L'implication des groupes communautaires, des parents, des leaders communautaires, les membres d'organisation de femmes et des structures de protection dans toutes les phases du programme sont essentielles dans la recherche de l'appropriation pour favoriser la participation active des gens et le transfert de compétence aux personnes ressources dans les communautés. Cela fait partie de la théorie du changement social pour que les communautés puissent prendre le relai après la fin du projet. Ces parties prenantes vont pouvoir ainsi assurer le changement positif dans les attitudes et les comportements des gens. La formation et la sensibilisation de ces acteurs sur le cycle de la violence est donc nécessaire.
- Le soutien des leaders locaux est un facteur déterminant dans la réussite de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au niveau communautaire. Les leaders locaux sont des hommes et des femmes qui disposent de l'écoute des populations en générale, de leur groupe d'appartenance ainsi que des autorités. Ils exercent une influence dans leur milieu et servent souvent de modèles. Ils sont donc de potentiels agent-e-s de changement sur une problématique aussi délicate et complexe que les VSBG. Cela crée une dynamique locale de lutte contre les VSBG, prenant en charge la prévention par la sensibilisation pour le changement de comportement, l'alerte sur les situations de VSBG et l'accompagnement des victimes vers les services.

# INNOVATION, PRATIQUES PROMETTEUSES OU BONNES PRATIQUES

## INNOVATIONS

- Une pratique innovante implémentée en 2021 dans le cadre de l’initiative Spotlight a été l’accompagnement de deux survivantes devenues majeures durant leur prise en charge en hébergement, en vue de l’autonomisation. Pour réduire l’institutionnalisation de longue durée pour les survivantes majeures dont les familles n’ont pas pu être retracées à travers la recherche familiale, Rapha a commencé de manière pilot à soutenir l’autonomisation de deux anciennes résidentes âgées respectivement de 22 et 20 ans, dont une mère d’une enfant de 6 ans. Dans le cadre de cet accompagnement, Rapha assure le logement pour une année, une allocation mensuelle, la formation professionnelle et une activité génératrice de revenu pour ces survivantes en vue de promouvoir leur autonomie.
- L’innovation a été essentielle pour adapter la mise en œuvre du programme au contexte de la COVID-19. Elle a été appliquée de manière transversale afin d’accélérer et de modifier les modalités de mise en œuvre et d’améliorer la coordination entre les autres parties prenantes. En effet, des réseaux de mobilisation en ligne des acteurs locaux autour des activités de lutte contre la violence à l’égard des femmes et des filles ont été créés par les leaders communautaires via des groupes WhatsApp dans les communes de Fort-Liberté, de Vallières et de Mombin-Crochu. Certains membres de cartel et hauts cadres des municipalités de Mombin-Crochu et de Vallières ont servi de relais au niveau communautaire de concert avec les leaders dans les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire et ont pris part aux différentes formations réalisées dans le cadre de l’implémentation du projet. Il s’agit d’une approche innovatrice de plaidoyer.
- Face au regain de l’insécurité à Port-au-Prince, rendant inaccessibles certains quartiers de la ville aux travailleurs humanitaires, les OSC partenaires du programme ont pu mettre en place un réseau de relais communautaires basés dans ces zones pour continuer à y mener des activités d’information et d’éducation sur les VFFF auprès des populations. Ce dispositif de relais, comprends des leaders communautaires et des organisations locales de femmes. Sa mise en place permet de faciliter également l’assistance aux survivantes de violence, dont la plupart sont victimes de violence sexuelle de la part des gangs. Une assistance à distance à travers des entretiens par zoom/teams, des appels téléphoniques, des courriels et la messagerie WhatsApp est également est aussi mise en place, afin de faire le suivi des survivantes et de maintenir le contact avec elles. Ces acteurs parviennent également à faire de la médiation auprès des chefs de gang pour permettre à des survivantes de violence sexuelle de pouvoir sortir des quartiers pour aller vers les services de prise en charge.

## BONNES PRATIQUES

- L’utilisation de l’outil ASO pour évaluer les besoins de prise en charge des survivantes s’est révélée une bonne pratique dans le cadre du projet. Les actions menées pour la prise en charge en vue de la réintégration ont ciblé les besoins de chaque survivante, identifiés au début de l’implémentation à travers l’outil d’Évaluation de la Situation des Survivantes (ASO Tool en anglais) développé par International Justice Mission (IMJ). Cet outil de gestion de cas permet non seulement d’identifier les forces et vulnérabilités des survivantes, mais mesure également l’efficacité du programme de réinsertion en évaluant leurs progrès. Cela a également permis d’évaluer d’autres facteurs déterminants de la réussite de la réintégration, tel que les conditions environnementales et familiales qui doivent être réunies pour éviter la re-victimisation des survivantes une fois réintégrées.
- L’initiative “Parentalité Sans violence” mise en œuvre par Save the Children est une approche pratique et efficace pour éduquer les enfants et les parents sur l’éradication de la violence dans les familles mis en œuvre avec l’appui de l’Initiative. Elle vise à travailler avec les pères, les mères, les tuteurs, les



communautés et les enfants pour transformer les normes et la dynamique du pouvoir de genre, et les pratiques acceptées qui incitent à la violence dans le foyer. Elle donne également l'opportunité aux enfants de dialoguer avec leurs parents sur la problématique de la violence. Outre les séances de causerie, des visites domiciliaires sont réalisées pour supporter les parents en particulier les jeunes parents qui ont des enfants de moins de 5 ans. Les résultats ont montré que les parents comprennent mieux la problématique de la violence familiale et les droits de l'enfant. De leur côté, les enfants participant à ce programme d'éducation rapportent comprendre mieux le concept de genre, leurs droits fondamentaux ainsi que leurs devoirs.

## PRATIQUES PROMETTEUSES

- Diverses stratégies se sont révélées efficaces pour atteindre un public plus large. Grâce aux activités de fêtes patronales réalisées dans les communes et sections communales ciblées par le projet, l'initiative Spotlight a soutenu la diffusion de messages de prévention au niveau communautaire. Grâce à une bonne collaboration avec les professeurs et directeurs d'écoles, les leaders communautaires et les autorités locales, des campagnes de sensibilisation de lutte contre la VBG ont été réalisées en milieu scolaire dans plusieurs communes pour propager des messages de prévention à l'occasion de la rentrée scolaire, des 16 jours d'activisme et des journées événementielles.
- La formation dans les communautés d'aidantes naturelles et ou d'animatrices sociales en prise en charge psychosociale des survivantes de violence permet de disposer d'un premier niveau d'assistance de proximité et de faciliter la référence des cas vers structures spécialisées. Ces prestataires communautaires sont connues et respectées des populations ciblées qui leur rapportent des cas qui passeraient autrement sous silence. Cela permet une première écoute qui soulage et crée la confiance chez la victime et l'animatrice Sociale donne le courage d'aller vers les autres services. Cette proximité favorise la rapidité d'intervention en cas d'urgence, par exemple le respect du délai de 72 heures pour la prophylaxie dans les cas de viols. La proximité de ces prestataires avec les victimes de violences permet aussi d'assurer un suivi des consignes des autres intervenants (prise de médicaments, respect des rendez-vous, recherche de documents administratifs, etc.) souvent oubliées ou délaissées par les victimes et difficile à réaliser quand la victime est loin.
- Les mutuelles de solidarités (MuSo) développées par le Centre d'Animation Paysanne et d'Action Communautaire (CAPAC) constituent une pratique susceptible de contribuer à la promotion de l'autonomie et la résilience des femmes, en vue de les rendre moins vulnérables à la violence et autres formes d'abus. Grâce aux bénéfices générés par cette épargne, les survivantes de violences peut désormais payer la scolarité de leurs enfants, aller chez le médecin, nourrir leurs familles et contribuer à son bien-être. Au-delà de leur dimension économique, les MuSo créent un cadre de dialogue et des médiations des conflits conjugaux.

# COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

## A) APERÇU GLOBAL

Les activités de communication et de visibilité du programme se sont poursuivies au cours d'année en collaboration avec les agences récipiendaires et les partenaires de terrain. Si en 2020 l'accent avait été mis sur une communication visant à faire connaître le programme et ses objectifs, les actions en 2021 s'étaient davantage orientées vers la diffusion de message pour promouvoir les normes sociales favorables à l'éradication de la violence faite aux femmes et aux filles. Divers supports de communication ont été élaborés à cet effet, et le partenariat avec des artistes et les médias s'est renforcé. Les actions menées ont permis d'obtenir les principaux résultats ci-après :

- 49 Journalistes outillés dans les Départements de l'Ouest et de la Grand'Anse sur les violences basées sur le genre.
- 10 capsules sur les VBG et la masculinité positive produites et 160 capsules et reportages diffusés sur la thématique de la violence envers les femmes et les filles à la suite de la formation ([Capsules VBG ; spots audio](#)).
- Plus de 50,000 personnes dans la Grand-anse ont été touchées par les messages diffusés à travers des spots et des émissions de radios réalisés par ces mêmes journalistes.
- Vidéo de « *Fe mare bourik la* » la chanson de Jean Jean Roosevelt – un artiste engagé dans la promotion des droits de la femme et de l'enfant– produit pour marquer la Journée internationale de la femme. L'artiste encourage dans cette chanson les femmes à dénoncer les auteurs de violence sexuelle. La vidéo a glané plus d'un demi-million de vues sur la page Facebook de l'artiste, et la chanson continue d'être utilisée dans des séances de sensibilisation. La vidéo porte le logo de l'Union européenne, des Nations unies et de Spotlight.
- Un reportage réalisé grâce à un partenariat entre une agence récipiendaire et la chaîne de télévision américaine CNN sur une fille kidnappée et violée par des membres d'un gang [15-year-old details harrowing days as captive to ruthless gang](#) qui a été vue près de 33.000 fois sur Youtube ; un autre reportage réalisé sur le même sujet par la chaîne Al-Jazeera, [Haiti kidnapping: Violence, crime grow amid political chaos](#) qui a fait plus de 10.500 vues sur YouTube. Ces reportages ont été également diffusés sur les chaînes de télévision.

## B) MESSAGES

- ***Soutenons les femmes victimes de violence ! M kanpe avè !!*** : ce message diffusé principalement sur les réseaux sociaux vise à susciter davantage l'engagement des jeunes de 16 – 26 ans dans lutte contre les violations des droits des femmes en général et les VFFF en particulier.
- ***Il est important que la société comprenne bien le phénomène de VFFF et porte des actions devant prévenir les cas, plutôt que de culpabiliser les survivants de ces situations dramatiques*** : ce message diffusé lors de séances de sensibilisation communautaires vise à sensibiliser le grand public sur l'effectivité du phénomène de VFFF et sur la situation des survivantes.
- ***Fè mare Bourik la (Il faut dénoncer les auteurs de violence sexuelle)*** : diffusée sur Facebook et lors des séances de sensibilisation communautaires à l'intention des familles, cette chanson vise en encourageant la dénonciation des cas de VFFF.

## C) MEDIA ET ÉVÈNEMENTS DE VISIBILITÉ

- La publication de la vidéo « *Fe mare bourik la* » publiée le 8 mars a été fort bien accueillie par les populations et les partenaires, avec plus de 500.000 vues.
- Des médias internationaux d'envergure comme CNN et Al Jazeera ont réalisé et diffusé des reportages sur l'appui de spotlight aux filles kidnappées et violées.
- L'émission organisée dans les 16 jours d'activisme sur Chokarella a glané plus 12.000 vues
- La vidéo produite dans le cadre de la campagne « *M Kanpe Avèl* » a été vue plus 1.200 fois.

## PUBLICATIONS TWITTER

1. [L'ONG CAPAC sensibilise 800 personnes sur la prévention des VBG et la COVID19.](#)
2. [L'ONG CAPAC distribue des kits à 150 bénéficiaires issus de 10 mutuelles "Solidarité" dans le Nord-est](#)
3. [Dans le nord-est d'Haiti, près d'une femme sur trois et un homme sur 10 croit qu'il est justifié de battre sa femme.](#)
4. [L'ONG OFAVA organise des activités de sensibilisation et les causeries sur les VFFF, l'éducation parentale et la pandémie de COVID-19 dans le « Club des Mères » mis sur pied dans la Commune de Croix des Bouquets.](#)
5. [89 parents ont été sensibilisés sur les comportements positifs et protecteurs à l'égard des femmes et des filles, lors d'un atelier organisé par Rapha International.](#)
6. [300 enfants de 9 à 15 ans ont été sensibilisés sur leurs droits, les #VFFF, la COVID-19 et les mesures barrières par l'ONG OFAVA.](#)
7. [150 adolescents, 40 parents et leaders Communautaires de La Saline et Cité Soleil sont formés sur la prévention de traite des personnes et de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles par Rapha International](#)

## D) CAMPAGNES

### Campagne participative sur les réseaux sociaux

Fort du succès de la campagne « Mwen Kanpe Avè l » réalisée dans le Département de la Grand'Anse au cours de la première année de mise en œuvre du programme, une nouvelle édition a été lancée à l'échelle nationale à travers les médias sociaux et a mobilisé toutes les agences et les partenaires impliqués dans le programme.

La campagne fut lancée en marge des 16 jours d'activisme 2021 et a duré environ 30 jours. Dans le cadre de cette campagne, 85 publications ont été faites sur les plateformes facebook et twitter touchant environ 10 000 personnes.

# #MKanpeAvèl



**Initiative  
Spotlight**  
Pour éliminer la violence  
à l'égard des femmes et des filles



La campagne a pu compter sur l'implication de l'office de Protection du Citoyen (OPC), lequel a utilisé ses canaux de communication sur les médias sociaux pour favoriser la mobilisation du public cible. Elle a été marquée par la diversité des personnes impliquées. Il faut souligner que les hommes se sont davantage impliqués dans cette édition.





## Campagne vulgarisation politique égalité femmes-hommes 2014-2034 :

Dans le cadre des 16 jours d'activisme 2021, la Chambre de Commerce des Femmes Entrepreneures a initié une campagne de vulgarisation de la politique égalité femmes-hommes 2014-2034 à travers les médias sociaux conformément à son plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre de son projet

Logo FEH Chambre de Commerce des Femmes Entrepreneures d'Haïti

**"VULGARISATION POLITIQUE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 2014-2034"**

CC

Tout FAVORITISME dans la DISTRIBUTION DE L'AIDE HUMANITAIRE en période de crise pénalisant les femmes est VIOLENCE

**AIDE HUMANITAIRE**

Le saviez-vous ? Dans les périodes de grande crise, en particulier dans la distribution de l'aide humanitaire, les femmes sont généralement traitées en parents pauvres

#16JoursdActivisme 2021

WWW.CCFEH.COM

Logo FEH Chambre de Commerce des Femmes Entrepreneures d'Haïti

**"VULGARISATION POLITIQUE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 2014-2034"**

CC

Tout DENI DE JUSTICE à l'égard des femmes est VIOLENCE

**ACCÈS À LA JUSTICE**

Le saviez-vous ? Environ 90% des femmes en prison sont en détention préventive prolongée

#16JoursdActivisme 2021

WWW.CCFEH.COM

## E) HISTOIRES HUMAINES

- **Visage du relèvement : La communauté LGBT blâmée pour les catastrophes naturelles**  
*Les membres de la communauté transgenre sont souvent blâmés pour les catastrophes naturelles et risquent de faire face des difficultés déjà accéder à l'aide selon Priska Claude Cadet, coordinatrice de l'Association pour la Réduction de la Vulnérabilité en Haïti (AREV-Haïti), une organisation soutenue par le PNUD qui appui la communauté LGBT. [Lire la suite](#)*
- **Connaître leur corps et comprendre la violence à l'encontre des femmes et des filles en Haïti**  
*Des jeunes filles en Haïti apprennent à identifier, comprendre la violence et ses manifestations grâce à l'Initiative Spotlight, un partenariat mondial conjoint des Nations Unies et de l'Union européenne. [Lire la suite](#)*
- **Le calvaire d'Adèle**  
*La voix triste, le regard perdu dans le vide, Adèle (nom d'emprunt), la trentaine, revient sur le calvaire que lui a fait endurer son compagnon et père de ses cinq enfants. « J'ai été victime de violence pendant longtemps. Depuis mon troisième enfant, notre vie commune se dégradait. [Lire la suite](#)*

## F) TÉMOIGNAGES

« Les formations de ce programme répondent à un besoin fondamental pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans la Grand'Anse. Certaines organisations vont bénéficier plus que d'autres en fonction de leurs prérequis, mais nous sortirons toutes renforcées de ce processus qui a pris en compte tous les types d'organisations. »

**Sylmatha Pierre, Ex-Mairesse de Jérémie**

« Je salue la collaboration que la CCFEH entretient avec la coordination départementale du MCFDF de la Grand'Anse. Nous sommes impliqués dans le processus et nous souhaitons que toutes les organisations intervenant dans la Grand'Anse en particulier dans ce domaine prennent la même posture afin que les investissements bénéficient réellement aux communautés qui sont véritablement dans le besoin »

**Marie Thérèse Paccaud, Directrice de la Coordination départementale de la Grand'Anse MCFDF**

« Les représentantes d'Entr'Elles ont surtout bénéficié des contenus des sessions sur la comptabilité et la passation de marchés. C'était une des grandes faiblesses de notre structure. Nous aurons certainement besoin de plus de formation pour nous mettre à un bon niveau mais nous avons les informations pertinentes sur tous les processus et savons aujourd'hui les ressources à mobiliser dans le montage de nos dossiers »

**Sabine Laguerre, Trésorière Entr'Elles**

« J'ai appris à gérer les relations sexuelles et à parler à mes parents et à mes amis des différents types de violence sexuelle, émotionnelle et physique que subissent les femmes en Haïti »

**Madeline Joseph, 18 ans**, qui a participé à un rendez-vous hebdomadaire pour l'autonomisation des filles organisé par AFASDA à Mont-Organisé, dans le département du Nord-Est du pays.



## G) PHOTOS

### PHOTO SUBMISSION PLATFORM



Sessions de formation et de certification des leaders d'organisation de femmes dans la Grand'Anse sur les outils internationaux de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles réalisées par la Chambre de Commerce des Femmes Entrepreneures d'Haïti (CCFEH).  
Credit photo : CCFEH, 2021

Jean Louis Gladys, participe à une activité lors de la formation en leadership organisée par l'ONG CAPAC a Trou du Nord, Nord Est, Haïti. ©UNICEF Haïti/2021/Guillaume Fils



1. Ti Koze sou Jounen Entènasyonèl Eliminasyon Vyolans Sou Fanm ak Tifi
2. Rapha International organise un atelier d'information et de sensibilisation des parents sur les normes et les valeurs qui favorisent des comportements positifs et protecteurs à l'égard des femmes.
3. L'ONG CAPAC organise des activités psychosociales et ludo-éducatives avec les enfants de l'Académie des Petits Youpie de Ouanaminthe

## H) VIDEOS

### VIDEO SUBMISSION PLATFORM

- <https://drive.google.com/file/d/1G8oKpTfGfXU9U12vtLiBpMwSFT1qqhOo/view>
- 15-year-old details harrowing days as captive to ruthless gang (CNN)
- Haiti kidnapping: Violence, crime grow amid political chaos (Al Jazeera)
- Initiative Spotlight : Combattre la violence basée sur le genre dans les localités éloignées

# PROCHAINES ÉTAPES

## GOVERNANCE DU PROGRAMME

- Assurer le fonctionnement des structures de coordination du programme au niveau central (Equipe de gestion Nations Unies, CCT et CoPil) et au niveau décentralisé par la tenue régulière des réunions
- Organiser des visites conjointes de terrain Nations Unies – Gouvernement dans le cadre du suivi stratégique des interventions
- Organiser des rencontres périodiques avec l'Union Européenne ainsi que des visites conjointes de terrain
- Assurer l'élaboration le cadre et les modalités de financement des activités du GRSC
- Poursuivre l'appui au renforcement des capacités de coordination du MCFDF

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL

- Accélérer la mise en œuvre des interventions sous les piliers 1 et 2 du plan de travail pendant la période d'extension la période d'extension de la première phWase du programme
- Renforcer la mise en œuvre des innovations et les bonnes pratiques développées dans le cadre des interventions sous les piliers 3, 4 et 6, suivant une approche de pérennisation des acquis du programme
- Mettre à la disposition des acteurs des outils standardisés (manuels, guides, protocoles, supports de communication, etc) pour assurer une mise en œuvre coordonnée des interventions de prévention et de réponse à la VFFF pour plus d'efficacité
- Engager une collaboration avec le Ministère de l'Education nationale en vue de renforcer l'enseignement sur la problématique du genre et de la VFFF dans les écoles, en partenariat avec d'autres acteurs
- Apporter un appui au MCFDF pour la revue à mi-parcours du Plan d'action de national de lutte contre les violences à l'endroit des femmes 2017 – 2027 en vue de l'élaboration d'un plan quinquennal adapté au contexte, budgétisé et doté d'un plan de suivi-évaluation

## SUIVIE ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

- Renforcer le suivi et la coordination du programme par l'organisation périodique de rencontres thématiques autour des différents piliers du programme, entre les agences récipiendaires et l'équipe de coordination de programme d'une part, et avec les partenaires de mise en œuvre et le Groupe de Reference de la Société Civile (GRSC) d'autre part
- Mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation participatifs en collaboration le MCFDF, le MCPCE, le GRSC, les autorités locales, les partenaires de terrain et les bénéficiaires des interventions
- Documenter les innovations, les bonnes pratiques et les leçons apprises tout au long de l'année
- Organiser des rencontres périodiques de revue des progrès du programme au niveau central et départemental

# ANNEXES

- Annexe A : [Base de données SMART](#)
- Annexe B : [Rapport gestions des risques](#)
- Annexe C : [Partenariat avec les OSC](#)
- Annexe D : [Innovations, bonnes pratiques et produits de connaissance](#)
- Annexe E : [Plan de travail 2020 – 2021 \(avec extension en juin 2022\)](#)